



RAPPORT D'ACTIVITÉ

2021 | L'Observatoire de l'Éthique Publique

Le mot du Président

René Dosière



En 2021, L'Observatoire de l'éthique publique a maintenu une activité soutenue ainsi qu'en témoigne ce rapport d'activités.

Je rappelle que notre ambition est d'être un acteur soucieux de favoriser, dans notre pays, une culture de l'éthique et de la déontologie dans la vie publique ainsi que dans le monde des affaires.

Pour y parvenir, notre philosophie s'appuie sur la transparence constructive, laquelle consiste à formuler des propositions d'amélioration du droit et des pratiques avec l'espoir qu'elles soient mises en

application.

À cet effet, L'OEP produit des notes, des études, des ouvrages, des articles de presse, participe à des colloques et journées d'études, dont la diversité et la richesse sont évoquées dans les pages suivantes.

Après seulement trois années d'existence, L'OEP est désormais reconnu par les institutions et de plus en plus sollicité par les médias.

C'est un réel motif de satisfaction pour nos membres, universitaires et parlementaires, ainsi qu'un encouragement à poursuivre nos efforts en faveur de la transparence et de la déontologie.

Le mot du Directeur général

Matthieu Caron



L'Observatoire a poursuivi cette année sa consolidation administrative, financière, scientifique et stratégique.

Nous avons développé nos partenariats avec diverses universités et laboratoires. Nous avons notamment décidé d'installer notre siège social à Lille dans le cadre d'un accord conclu avec l'université de Lille qui a mis à notre disposition un local ([Art. La voix du Nord du 15/09/2021](#)).

Nous signerons également très prochainement une convention de subventionnement avec une entreprise publique : la RATP. Le développement de ces moyens nous a permis de recruter notre première salariée, Madame Anaïs Rebuccini, en qualité de responsable administrative et financière.

L'OEP compte par ailleurs à son actif une nouvelle "réussite". Grâce au travail de notre équipe scientifique et de nos parlementaires, les élus locaux auront enfin leur déontologue ([Communiqué de presse n°9](#)). En effet, nous sommes parvenus à convaincre le législateur d'introduire dans la loi 3DS du 21 février dernier ([Loi n°2022 217 du 21 février 2022- Amendement n° 2641](#)), la faculté pour tous les élus locaux de saisir leur propre référent déontologue. Après avoir proposé en 2019 que le statut matériel des anciens Premiers ministres soit défini de manière transparente par voie de décret¹ ; avoir suggéré au législateur d'établir un organe de déontologie au Conseil économique, social et environnemental¹, et avoir conduit à l'adoption à l'unanimité, par la commission des lois de l'Assemblée nationale, d'un article destiné à mettre fin à l'illégalité de la rémunération des membres du Conseil constitutionnel¹, L'OEP aura le plaisir d'assister à la naissance du référent déontologue local.

C'est une grande fierté et un grand bonheur de travailler au quotidien à la tête d'une si belle équipe et au service d'un si beau projet. Lors de notre université d'été de septembre 2021, chacun a pu mesurer combien L'OEP était avant tout une aventure humaine. De nombreux défis nous attendent encore cette année. Fidèles à notre philosophie de bâtisseurs, nous tâcherons de rester créatifs, mobilisés et impactants pour faire progresser l'éthique publique comme l'éthique des affaires.

Notre philosophie

De la « transparence tranquille » à « la transparence constructive »

L'Observatoire de l'éthique publique (OEP) est un laboratoire de recherche appliquées. Né en janvier 2018, il entend assister les pouvoirs publics dans leurs décisions en **évitant les pièges d'une transparence spectaculaire pour lui substituer une transparence raisonnée.**

Lors de sa création, L'Observatoire s'est donné pour objectif d'observer la vie intérieure des institutions publiques et d'établir une liste :

- De leurs zones noires (ou zones de secret) ;
- De leurs zones grises (ou zones d'opacité) ;
- De leurs zones blanches (ou zones de vides juridiques).

L'Observatoire a défendu **l'idée qu'il faut mettre un terme à ces zones de non droit chaque fois que nécessaire, en préconisant une « transparence tranquille »** (Cf. « Transparence de la vie publique : beaucoup reste à faire », *Libération*, 2018 <https://www.liberation.fr/debats/2018/05/31/transparence-de-la-vie-publique-beaucoup-reste-a-faire> 1655673)

À partir de cette première identification des zones d'ombre, L'Observatoire s'est engagé dans **un travail de « transparence constructive »** visant à faire des propositions d'amélioration du droit et des pratiques. Pour ce faire, L'Observatoire a produit des études, des notes, des *position papers* mis à la disposition des pouvoirs publics. Ses membres se sont par ailleurs régulièrement exprimés dans la presse en publiant des articles ou en répondant aux sollicitations toujours plus nombreuses des journalistes.

Aujourd'hui, L'Observatoire poursuit quatre missions principales :

- Il continue à réaliser **un travail scientifique de détection des zones noires, grises et blanches** pour parfaire la transparence et la déontologie de la vie publique ;
- Il formule **des propositions à destination des pouvoirs publics** afin qu'ils complètent et enrichissent le droit positif ;
- Il apporte au quotidien **des éclairages techniques aux journalistes** pour qu'ils produisent une information de meilleure qualité à destination de nos concitoyens ;
- Il essaie **d'instaurer de la sérénité dans le débat public sur les sujets de transparence et de déontologie** en faisant preuve de pédagogie.

L'Observatoire ne dénonce jamais les pratiques ou les comportements individuels mais **propose des solutions pour prévenir les dérives** et les affaires.

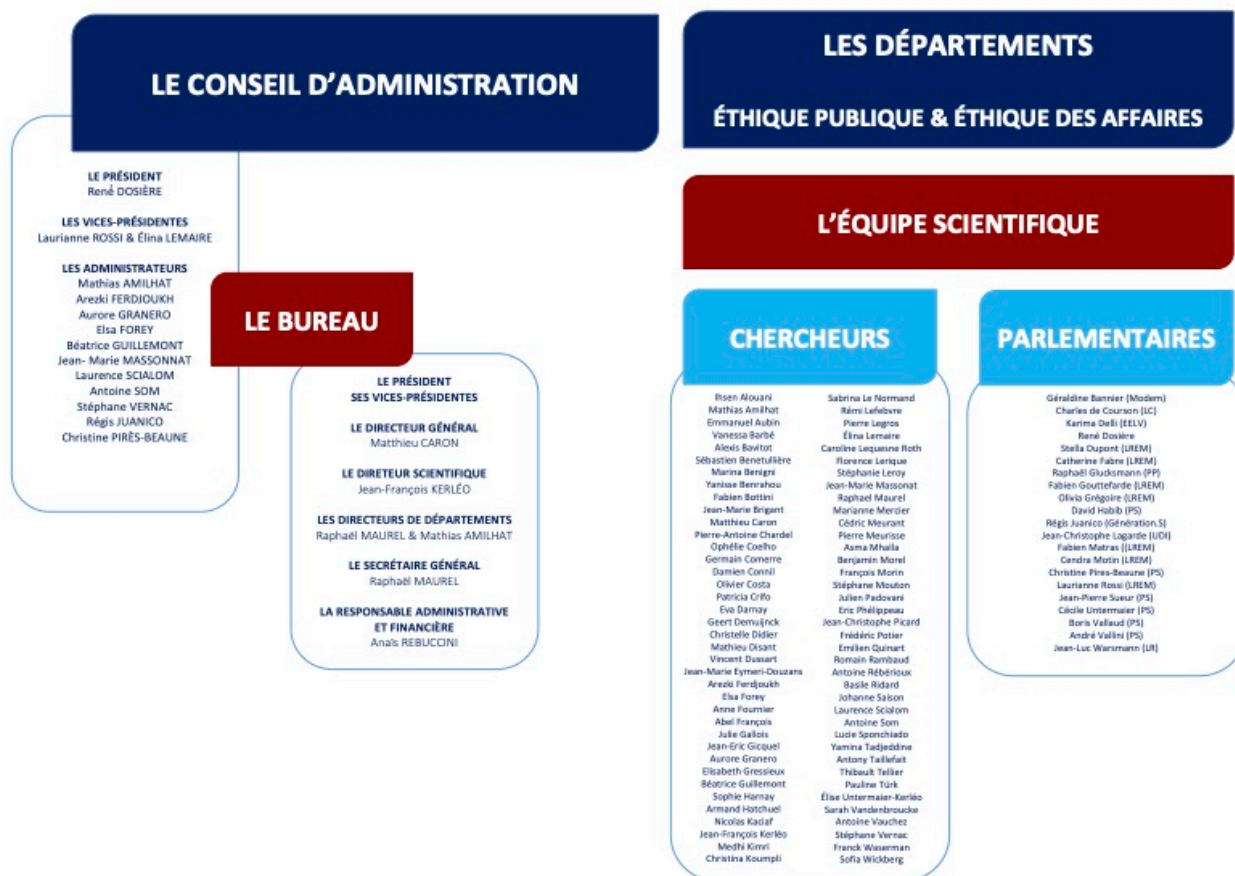
L'ambition de l'OEP est d'installer et de généraliser, dans notre pays, une culture éthique et de bons réflexes en la matière.

Notre méthode

Associer chercheurs, parlementaires et responsables publics

L'Observatoire de l'éthique publique a cherché à recruter des profils divers. Sa démarche consiste à **faire dialoguer, de manière transpartisane, des chercheurs avec des élus**, des responsables publics, des représentants d'autorités ou d'associations citoyennes, des journalistes et bien d'autres acteurs.

Ainsi, L'OEP compte à la fois des chercheurs en droit public et en droit privé, des économistes, des politistes, des sociologues, des historiens et des philosophes, de même qu'il **rassemble des élus EELV, PS, Génération.S, Place Publique, LREM, UDI, Modem et LR.**



Notre équipe dirigeante



Nos membres

Nos parlementaires



**Géraldine
BANNIER**



**Charles
De COURSON**



**Karima
DELLI**



**René
DOSIÈRE**



**Stella
DUPONT**



**Catherine
FABRE**



**Raphaël
GLUCKSMAN**



**Fabien
GOUTTEFARD**



**Olivia
GRÉGOIRE**



**David
HABIB**



**Régis
JUANICO**



**Jean-
Christophe**



**Fabien
MATRAS**



**Cendra
MOTIN**



**Christine
PIRÈS-**



**Laurianne
ROSSI**



**Jean-Pierre
SUEUR**



**Cécile
UNTERMAIER**



**Boris
VALLAUD**



**André
VALLINI**



**Jean-Luc
WARSMANN**

Nos membres

Nos chercheurs



**Ihsen
ALOUANI**



**Mathias
AMILHAT**



**Emmanuel
AUBIN**



**Vanessa
BARBÉ**



**Alexis
BAVITOT**



**Sébastien
BENETULLIÈRE**



**Marina
BENIGNI**



**Yanisse
BENRAHO**



**Fabien
BOTTINI**



**Jean-Marie
BRIGANT**



**Matthieu
CARON**



**Pierre-Antoine
CHARDEL**



**Ophélie
COELHO**



**Germain
COMERRE**



**Damien
CONNIL**



**Olivier
COSTA**



**Patricia
CRIFO**



**Eva
DARNAY**



**Geert
DEMUINCK**



**Christelle
DIDIER**



**Mathieu
DISANT**



**Vincent
DUSSART**



**Jean-Michel
EYMERI-
DOUZANS**



**Arezki
FERDJOUKH**



**Elsa
FOREY**



**Anne
FOURNIER**



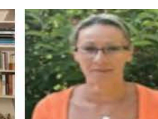
**Abel
FRANÇOIS**



**Julie
GALLOIS**



**Jean-Éric
GICQUEL**



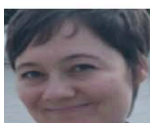
**Aurore
GRANERO**



**Élisabeth
GRESSIEUX**



**Béatrice
GUILLEMONT**



**Sophie
HARNAY**



**Armand
HATCHUEL**



**Nicolas
KACIAF**



**Jean-François
KERLÉO**



**Mehdi
KIMRI**



**Christina
KOUMPLI**



**Sabrina
LE NORMAND**



**Rémi
LEFEBVRE**



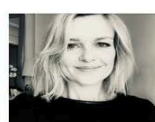
**Pierre
LEGROS**



**Élina
LEMAIRE**



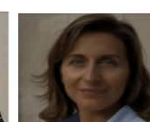
**Jules
LEPOUTRE**



**Caroline
LEQUESNE-ROTH**



**Florence
LERIQUE**



**Stéphanie
LEROY**



**Jean-Marie
MASSONNAT**



**Raphaël
MAUREL**



**Marianne
MERCIER**



**Cédric
MEURANT**



**Pierre
MEURISSE**



**Asma
MHALLA**



**Benjamin
MOREL**



**François
MORIN**



**Stéphane
MOUTON**



**Julien
PADOVANI**



**Éric
PHÉLIPPEAU**



**Jean-Christophe
PICARD**



**Frédéric
POTIER**



**Émilien
QUINART**



**Romain
RAMBAUD**



**Antoine
RÉBÉRIOUX**



**Basile
RIDARD**



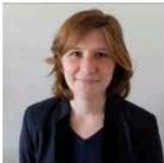
**Johanne
SAISON**



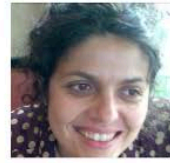
**Laurence
SCIALOM**



**Antoine
SOM**



**Lucie
SPONCHIADO**



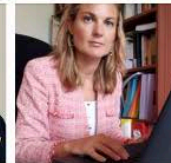
**Yamina
TADJEDDINE**



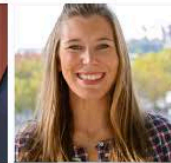
**Antony
TAILLEFAIT**



**Thibault
TELLIER**



**Pauline
TÜRK**



**Élise
UNTERMAIER-
KERLÉO**



**Sarah
VANDENCROUCKE**



**Antoine
VAUCHEZ**



**Stéphane
VERNAC**



**Franck
WASERMAN**



**Sofia
WICKBERG**

Nos actions

Les actions de l'OEP en 2021

FORCE DE RECHERCHE

L'Observatoire de l'éthique publique fédère un réseau de chercheurs de différents horizons disciplinaires et géographiques ambitionnant de faire progresser la connaissance critique en matière de transparence et de déontologie de la vie publique

L'OEP, ce sont désormais près de **76 universitaires de toutes disciplines dont 8 doctorants et 21 parlementaires**, réunis pour la recherche en éthique publique et en éthique des affaires.

En 2021, l'ensemble de ces contributeurs a produit plus **d'une centaine d'articles**, **6 évènements ont été Co-organisés** ainsi qu'une **université d'été**. **Trois ouvrages et deux livres blancs ont été édités et 14 contributions sur l'éthique ont été publiées.**



Nos manifestations

Les manifestations scientifiques signées OEP

Organisées par l'OEP

- **16, 17 et 18 septembre 2021** - L'université d'été – De l'éthique publique à l'éthique des affaires
Organisée par l'OEP avec la participation de Sciences Po Lille, de l'EDHEC, l'Université de Lille, l'Université Polytechnique Hauts-de-France, le Cercle de l'éthique des affaires, Capital, Eben, Novethic et Médiacités.



Organisées par nos membres avec le soutien de l'OEP



- **05 février 2021** - Journée de réflexions déontologiques dans la fonction publique territoriale
Organisée par Johanne Saison et Élise Untermaier-Kerléo
En partenariat avec l'Observatoire de l'éthique publique et la HATVP

- **26 avril 2021** – Webinaire – Le droit international des investissements au prisme de l'éthique
Organisé par Raphaël Maurel et le CREDIMI avec la participation de l'OEP, du CNRS, l'Université de Bourgogne, l'UBFC, la maison des sciences de l'Homme de Dijon



- **26 mai 2021** – Colloque/Webinaire – Pour une éthique numérique inclusive
Organisé par Caroline Lequesne-Roth avec la participation de l'OEP, La MSHS, La Fondation de Nice et le GREDEG

- **10 et 11 juin 2021** – Colloque - Le Conseil Constitutionnel, la déontologie et la transparence.
Organisé par Élina Lemaire avec la participation de l'OEP, du CNRS et l'Université Panthéon-Assas Paris II, le CERSA et le CREDESPO



- **21 juin 2021** – Webinaire – Actualité internationale et européenne de l'éthique des affaires : Perspectives juridiques
Organisé par le CREDIMI en partenariat avec l'OEP et le Cercle d'éthique des affaires

- **15 octobre 2021** – Colloque – L'avenir de la protection des lanceurs d'alerte dans l'Union Européenne
Organisé par l'Institut de Recherche Juridique Interdisciplinaire François-Rabelais, avec la participation de Laurianne Rossi et Fabien Matras
En partenariat avec les Universités de Tours, d'Avignon, la Commission Européenne, WOODle, Whistlepro et l'OEP



Nos contributions

Avec la participation de nos membres



- **09 février 2021** – Séminaire – La société des écrans : entre illusions et opportunités
Organisé par Pierre-Antoine Chardel avec la participation de l'Institut Mines-Télécom Business School et le Laboratoire Sens et Compréhensions du Monde Contemporain

- **9 mars 2021** – Conférence en ligne – Lobbying et démocratie
Organisé par Jean-François Kerléo avec la participation de l'Université Aix-Marseille, l'Université de Pau et des pays de l'Adour, l'Université de Toulon, le CNRS, l'UMR 7318, l'IE2IA, le CERIC, le CDPC



- **26 mars 2021** – Colloque – Rénover la démocratie. Quels remèdes ?

Organisé par l'Université Catholique de Lyon, avec la participation de Romain Rambaud, Jean-François Kerléo, Olivier Costa et Cécile Untermaier.

- **7 et 8 avril 2021** – Journée d'études virtuelle – La démocratie illibérale en droit constitutionnel
Organisé par Vanessa Barbé avec la participation de l'Université polytechnique Hauts-de-France et le CRISS, le CERCCLÉ et l'Université de Bordeaux



- **5 octobre 2021** - Journée d'étude « Transitions et métamorphoses du contemporain. Entre formes, milieux et sociétés »
Organisée par Pierre-Antoine Chardel en collaboration avec l'IIAC (UMR 8177, CNRS / EHESS), l'ESAD de Reims, le LASCO IdeaLab de l'IMT, l'équipe ETHOS d'IMT-BS, avec le soutien de la revue *Condition humaine/conditions politiques. Revue internationale d'anthropologie du politique* (Éditions de l'EHESS)

- **22 octobre 2021** – Conférence Philosophe – L'expérience de la technique. Une approche socio philosophique
Organisé par le CNRS et EHESS avec la participation de Pierre-Antoine Chardel

- **12, 13 et 14 novembre 2021** – Table ronde – Lanceurs d'alerte
Co-organisé par Le presse papier, Vivre et agir en Maurienne, Démocratie participation. Avec la participation d'Asma Mhalla



Nos publications

Les livres blancs de l'OEP



Livre blanc - Rénover la démocratie régionale

Ouvrage dirigé par *Jean-François KERLÉO*
Avec la participation de *Mathias AMILHAT, Fabien BOTTINI, Aurore GRANERO et Élise UNTERMAIER-KERLÉO*

02/06/2021



Livre blanc - La digitalisation du service public. Pour une éthique numérique inclusive

Ouvrage dirigé par *Caroline LEQUESNE-ROTH*
Avec la participation de *Mehdi KIMRI et Pierre LEGROS*

14/10/2021

Nos publications

Les ouvrages collectifs de l'OEP

Sous la direction scientifique de
Matthieu CARON, Aurore GRANERO,
Jean-François KERLÉO et Franck WASERMAN

Le métier d'élu local

Statut, pouvoirs et transparence

Transparence
Risques
Avantages
COLLECTIVITÉS TERRITORIALES
Pouvoirs
Déontologie
Indemnités
Éthique
Statut
Cumul
Professionnalisation
Train
de vie
Collaborateurs
Responsabilité

Institut Francophone
pour la Justice et la Démocratie

Le métier de l'élu local – Statut, pouvoirs et transparence - Actes de colloque

Ouvrage dirigé par *Matthieu CARON, Aurore GRANERO, Jean-François KERLÉO et Franck WASERMANN*

Institut francophone pour la justice et la démocratie

02/03/2021

Sous la direction scientifique de
Emmanuel AUBIN, Jean-Michel EYMERI-DOUZANS,
Jean-François KERLÉO et Johanne SAISON

Quelle déontologie pour la haute fonction publique ?

Enjeux, textes et perspectives

Transparence
ENA
Grands corps
Recrutement
Hauts fonctionnaires
Pantouflage
Déontologie
Nomination
Incompatibilité
Formation
Conseil d'état
Contrôle
Liberté d'expression
Rémunération
Prévention
Fonction
publique
système

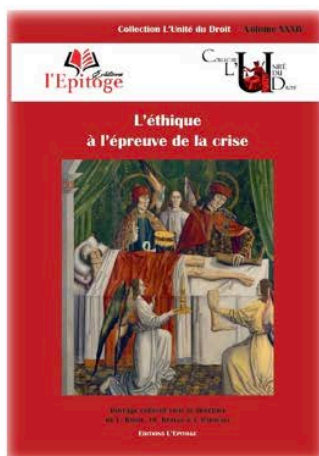
Institut Francophone
pour la Justice et la Démocratie

Quelle déontologie pour la haute fonction publique ? Enjeux, textes et perspectives

Ouvrage dirigé par *Emmanuel AUBIN, Jean Michel EYMERI-DOUZANS, Jean-François KERLÉO et Johanne SAISON*

Institut francophone pour la justice et la démocratie

27/05/2021

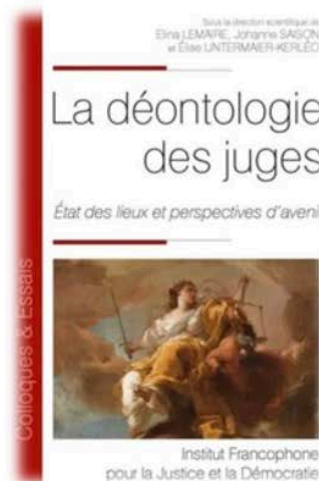


L'éthique à l'épreuve de la crise.

Ouvrage dirigé par *Vanessa BARBÉ, Jean-François KERLÉO et Julien PADOVANI*

Éditions L'Épître – Collection l'unité du Droit – Volume XXXIV

14/06/2021



La déontologie des juges

Ouvrage dirigé par *Éliane LEMAIRE, Johanne SAISON et Élise UNTERMAIER-KERLÉO*

Institut francophone pour la justice et la démocratie

29/11/2021

Les contributions de nos membres

Ils ont également contribué à ces ouvrages 1/2



Matthieu CARON
Droit
gouvernemental

Droit gouvernemental

Ouvrage rédigé par *Matthieu CARON*
Préface de *Pierre AVRIL* et *Jean GICQUEL*

LGDJ – Collection Systèmes pratique

11/01/2021



Évolution politique juridique de la responsabilité sociale des entreprises en France

Ouvrage rédigé par *Marc LAMOUREUX* et *Pierre DOURIAUD*
Préface *Jean-Marie MASSONNAT*

BookElis

13/01/2021



Droit parlementaire 6^{ème} édition

Ouvrage collectif rédigé par *Pierre AVRIL* – *Jean GICQUEL* et *Jean-Éric GUICQUEL*

LGDJ – Précis Domat Droit Public

18/01/2021



Jean-François KERLÉO
La déontologie
politique

La déontologie politique

Ouvrage rédigé par *Jean-François KERLÉO*

LGDJ – Collection Systèmes pratique

24/02/2021

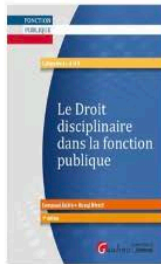


Les personnes âgées et les robots – Innovation technologique, droit et éthique

Ouvrage rédigé par *Emmanuel AUBIN*

Au fil du débat – Essais – Berger Levrault

25/03/2021



Le droit disciplinaire dans la fonction publique – 1^{ère} édition
Intègre les dispositions de la loi de transformation de la fonction publique

Ouvrage rédigé par *Emmanuel AUBIN et Nirmal NIVERT*

Gualino – Collection Fonction Publique

12/04/2021



Pierre Mendès France la foi démocratique - Mendès France nous offre une direction, un chemin vers une République moderne

Ouvrage rédigé par *Frédéric POTIER*

Bouquins – Essai

30/09/2021



Refonder la Vème République en 2022. Pour une déradicalisation du régime représentatif français

Ouvrage rédigé par *Romain RAMBAUD*

Éditions Point d'Orgue – Collection causes

01/10/2021



Le droit international des investissements au prisme de l'éthique

Ouvrage rédigé par *Raphaël MAUREL*

LexisNexis – Collection CREDIMI

19/10/2021

Nos travaux scientifiques

Les notes de l'OEP – 1/4

Note 15 – Pour un droit de la responsabilité financière des ministres – 26/01/2021

Par Stéphanie DAMAREY

Ceux qui sont en charge de l'emploi des fonds publics endossent une responsabilité devant le juge financier. Ils sont tenus de rendre compte à ce dernier et peuvent être sanctionnés : soit à rembourser ce qu'il manque dans la caisse publique (gestion de fait devant la Cour des comptes) ; soit à payer une amende pour irrégularité dans l'exécution des opérations de dépenses et de recettes publiques (prononcée par la Cour de discipline budgétaire et financière - CDBF).

La particularité des ministres est qu'ils ne sont pas justiciables de la CDBF et qu'ils ne sont responsables que de manière rarissime devant la Cour des comptes (un seul ministre sanctionné).

La question se pose de la pertinence de ce modèle dans lequel un ministre, ordonnateur des dépenses de son ministère, n'a finalement aucun compte à rendre sur l'emploi fait des fonds mis à sa disposition. Les modèles étrangers offrent des pistes de réformes qui permettraient la mise en place d'un véritable régime de responsabilité financière des ministres.

Note 16 – Pour un contrôle effectif de l'emploi des subventions versées au secteur associatif par les collectivités locales – 08/02/2021

Par Stéphanie DAMAREY

Les politiques d'attribution et de contrôle de l'emploi des subventions accordées aux associations soulèvent des problématiques récurrentes que les rapports d'observations définitives des chambres régionales et territoriales des comptes (CRTC) permettent de mettre en évidence. Ces problématiques tardent, de manière récurrente, à trouver leurs solutions. Trop souvent, les CRTC se trouvent obligées de répéter leurs précédentes recommandations, confrontées à l'inertie de certaines collectivités territoriales. Plusieurs mesures pourraient être mises en place afin de fixer un cadre juridique de nature à garantir l'emploi des subventions versées et plus largement, que les recommandations formulées par les CRTC soient suivies d'effets.

Les notes de l'OEP – 2/4

Note 17 – Comment définir une indemnisation efficace des mandats politiques électifs ? Quelques éléments de réflexions économiques – 24/02/2021

Par Abel FRANÇOIS

Cette note propose de discuter du niveau efficace de l'indemnité d'un mandat politique électif. Elle le fait en partant du calcul fait par les individus pour s'engager dans une carrière politique et qui permet de mettre en évidence les interactions de cette indemnité avec trois éléments financiers de ce calcul : le salaire horaire en début de mandats, le salaire horaire en fin de mandat, et les revenus indépendants du temps de travail. Comme il existe des effets antagonistes, cela montre la difficulté à déterminer le niveau d'indemnisation efficace en cherchant à poursuivre plusieurs objectifs simultanément à l'aide d'un instrument unique. Afin d'éliminer la plupart de ces effets, il est proposé une indemnisation individualisée qui compenserait exactement la perte de revenus professionnels.

Note 18 – La rémunération et les avantages matériels des membres du pouvoir exécutif français – 03/2021

Par Lucie SPONCHIADO

Il semble loin le temps où nos ministres bénéficiaient d'une importante part de rémunération en liquide, où le traitement du Président de la République était tenu secret, où nos anciens Présidents et Premiers ministres jouissaient d'un ensemble d'avantages à vie en vertu de textes qui n'avaient jamais été rendus publics... À force de questions au Gouvernement posées par nos parlementaires, à force de recherches menées par des universitaires, bien des évolutions ont eu lieu qui rendent désormais un peu moins secrets les rémunérations et avantages en nature octroyés au pouvoir exécutif.

Il est désormais possible de dresser le tableau de ces rémunérations, même si des zones d'ombre perdurent et même si la culture du secret semble encore être un réflexe.

Les notes de l'OEP – 3/4

Note 19 – Pour une refonte du régime d'agrément des associations anti-corruption – 13/03/2021

Par Raphaël MAUREL

Début 2021, le gouvernement a décidé de proroger jusqu'au 2 avril 2021 l'agrément de l'association Anticor en vue de l'exercice des droits de la partie civile. Créé par la loi du 6 décembre 2013 relative à la lutte contre la fraude fiscale et la grande délinquance économique et financière, ce dispositif institue des « procureurs privés » associatifs pouvant faciliter l'ouverture d'une instruction malgré l'avis défavorable du Parquet, ce qui limite le risque d'enterrement politique d'une affaire de corruption. La loi renvoie à un décret le soin de préciser les modalités de cet agrément, mais celles-ci s'avèrent insuffisamment précises et confient l'intégralité de la procédure au Gouvernement, ce qui peut alimenter d'éventuels conflits d'intérêt. Une réforme de ce processus d'agrément, qu'il serait possible de confier à une autorité indépendante telle que la Haute autorité pour la transparence de la vie publique, serait la bienvenue.

La proposition a été reprise par le rapport d'une mission flash de l'Assemblée Nationale

Note 20 – Propositions pour un statut des think tanks en France : sortir de l'ambiguïté – 05/2021

Par Vanessa BARBÉ et Basile RIDARD

Les think tanks ou « laboratoires d'idées » sont des structures dont le statut et les missions sont très variés dans le monde, et qui ne répondent pas à un modèle unique. Leur point commun est qu'ils bénéficient d'une certaine autonomie organisationnelle pour produire des travaux de recherche dans un but non lucratif. Des règles visant à encadrer leur activité et leur mode de financement ont tendance à émerger afin de doter les think tanks d'un véritable statut, de garantir la transparence de leurs activités et d'éviter les conflits d'intérêts. D'un point de vue comparé, la législation française apparaît insuffisante et gagnerait à encadrer plus précisément le rôle des think tanks, leur composition ainsi que leurs modalités de fonctionnement.

Les notes de l'OEP – 4/4

Note 21 – Le financement des associations liées à la politique de la ville – Un enjeu de transparence et d'éthique - 07/2021

Par Florence LERIQUE et Thibault TELLIER

Les associations jouent un rôle essentiel dans le travail social, éducatif, culturel, sportif réalisé dans les quartiers prioritaires de la poli-que de la ville.

Un certain nombre de difficultés voire de dérives ont pu être observées cependant dans l'attribution, l'utilisation et le contrôle des deniers publics qui sont confiés à ces associations.

En fait, depuis l'origine, le financement des associations de la poli-que de la ville connaît un certain nombre de difficultés qui ont eu tendance à se cumuler ou en tout cas à changer de nature pour en arriver aujourd'hui à une nécessaire réaffirmation des principes républicains dans le cadre d'un projet de loi. Le projet en question met sur le devant de la scène des problématiques laissées de côté jusque-là.

Les études de l'OEP - 1/2

Étude 3 – Les indemnités et avantages des élus locaux – 21/01/2021

Par Aurore GRANERO et Benjamin MOREL

Cette étude s'inscrit dans le cadre du rapport sur la « juste indemnisation » des élus et s'attache principalement à réaliser un état des lieux des indemnités et avantages des élus locaux. Il convient de rappeler que pour l'exercice des fonctions et mandats locaux, la gratuité constitue le principe et l'indemnité l'exception. Cependant, ainsi que l'ont montré les travaux précédents de l'OEP, le mandat de l'élu local tend vers une certaine professionnalisation, variable selon le niveau et la fonction dans la collectivité. Aussi, pour connaître « la juste indemnisation » des élus, il est nécessaire d'analyser l'étendue de leur indemnisation ainsi que les avantages dont ils bénéficient.

Étude 4 – Les marchés publics gouvernementaux – Une transparence à parfaire – Résumé de l'étude – 03/05/2021

Par Mathias AMILHAT

Les marchés publics ministériels représentent près de 30 milliards d'euros de dépense publique chaque année mais ils ne sont jamais envisagés en tant que tels.

Étude 5 – Pour une entreprise responsable et démocratique – 09/2021

Par Stéphane VERNAC

Indéniablement, l'entreprise façonne nos civilisations. D'un côté, elle contribue aux progrès de la science, à la recherche, à nos cultures, à nos modes de vie, etc. Elle est parfois définie comme un bien commun, concourant à l'emploi, à la prospérité, à l'intérêt général. De l'autre côté, l'entreprise est perçue comme l'expression d'un pouvoir non démocratique et égoïste, capturé par l'impératif de créer du profit ou de la valeur actionnariale, et apte à profiter ou à se libérer des normes nationales bien plus facilement que ne le peuvent les personnes physiques. L'entreprise peut être source de décisions privées étrangères à toute « éthique, sans égard aux responsabilités sociétales qui sont les siennes (pollutions, destructions de bassins d'emploi, détérioration de la santé des travailleurs, mises en concurrence des législations nationales, fuite

Les études de l'OEP – 2/2

de la matière fiscale, etc.). Si elles peuvent être imputées à des décisions individuelles et (difficilement) sanctionnées, ces dérives témoignent d'insuffisances des normes de gouvernement et de gestion.

Innombrables, les projets de réforme de l'entreprise n'ont pas mis en évidence le caractère corrosif du droit des sociétés. Car si l'entreprise n'a pas son propre droit, elle est tout particulièrement régie – déformée – par le droit des sociétés. Le régime juridique de l'entreprise est enfermé dans un droit qui n'est pas et qui n'a jamais, été pensé pour elle.

Étude 6 – Transparence et déontologie à l'Élysée : état des lieux et propositions de réforme – 07/10/2021

Par Elsa FOREY

L'objet de cette étude vise à faire un état des lieux des obligations qui pèsent sur le Président de la République (pendant et après son mandat), sur ses collaborateurs, son conjoint ainsi que sur les services de la présidence, en matière de transparence et de déontologie.

Si la présidence de la République n'échappe pas à l'effort de moralisation de la vie publique entrepris par le législateur au cours de cette dernière décennie, elle reste encore à l'écart d'un certain nombre d'obligations qui s'imposent aux autres institutions publiques. L'objectif de ce travail est d'identifier ces lacunes et de formuler des propositions pour que l'exemplarité dont se prévaut cette institution ne reste pas un vœu pieux.

Les positions papers de l'OEP – 1/2

Position Paper 7 – Les enjeux éthico-juridiques du passeport vaccinal – 15/02/2021

Par Elisabeth GRÉSSIEUX et Pierre LEGROS

L'utilité et la possibilité - de fait et de droit - de mise en œuvre d'un passeport vaccinal numérique sont actuellement débattues au sein des institutions européennes et de certains États. Dans ce position paper, nous souhaitons soumettre des éléments de réflexion particulièrement sensibles en termes de droit et d'éthique au législateur et attirer l'attention des décideurs sur les enjeux fondamentaux en termes de droit humains. Nous proposons ainsi un certain nombre d'initiatives à mettre en œuvre ou à poursuivre, de garde-fous à instaurer et, enfin, une alternative possible à ce document.

Position Paper 8 – La transparence : le véritable défi des smart cities – 01/04/2021

Par Mehdi KIMRI

En France, les projets de smart cities se développent progressivement. Si la notion même de smart city demeure polysémique, il est communément admis que la collecte et le traitement algorithmique des données en constituent le noyau dur. La promesse de ces villes intelligentes est ainsi d'optimiser les flux et les services urbains afin de rendre la ville plus résiliente. Pourtant, l'utilisation massive des données et des algorithmes génère de la défiance citoyenne à l'égard des technologies, mais aussi à l'égard des institutions qui en usent comme des outils de politiques publiques. Dès lors, une complète transparence sur les données et les dispositifs algorithmiques apparaît comme l'une des conditions sine qua non de l'acceptation sociale des smart cities. Mais des difficultés demeurent.

Les positions papers de l'OEP en 2021 – 2/2

Position Paper 9 – Le long chemin vers l'exemplarité – À propos des bulletins de salaire du Président de la République – 05/2021

Par Lucie SPONCHIADO

Contrairement à un avis qu'elle avait rendu en 2009, la Commission d'accès aux documents administratifs (CADA) a déclaré dans un avis de décembre 2020 que les bulletins de paie (ou relevés d'indemnités) du Président de la République sont des « documents administratifs communicables à toute personne qui en fait la demande ». Malgré cet avis favorable de la CADA, l'Élysée n'a pas encore communiqué ces documents. On peut regretter cette réticence à la transparence.

Nos travaux parlementaires

Courrier à Richard Ferrand



ASSEMBLÉE
NATIONALE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ - ÉGALITÉ - FRATERNITÉ

Christine PIRÈS-BEAUNE

*Députée du Puy-de-Dôme
Vice-présidente de la commission chargée d'apurer les comptes*

Ref: JP-CPB-2020-109

PARIS, le 10 décembre 2020

Monsieur le Président,

Membres de l'observatoire de l'éthique publique, récemment créé et présidé par notre ancien collègue député René Dosière, nous souhaitons vous interpeller aujourd'hui, sur le fonctionnement des groupes politiques de l'Assemblée nationale.

D'emblée, il nous faut reconnaître les progrès importants réalisés ces dernières années en matière de réglementation des finances des groupes, tout en vous proposant d'aller plus loin, leur financement étant principalement public.

En effet, comme vous le savez, tous les groupes de l'Assemblée comme du Sénat reçoivent une dotation annuelle de plus de 10 millions d'euros pour chaque chambre ; une réglementation robuste mériterait, à notre sens, d'être adoptée.

Suite aux révélations en 2014 du prêt consenti en 2012 par le groupe UMP de l'Assemblée nationale au parti politique éponyme, la question du financement des groupes s'est de nouveau posée et plusieurs décisions essentielles ont été prises. C'est ainsi, que sous la présidence de votre prédécesseur, Claude Bartolone, les groupes ont dû se constituer en association loi 1901.

Cette réforme constitue un progrès très appréciable et ont permis, entre autres, d'aligner le droit français des finances des groupes avec la plupart des Etats membres de l'Union européenne. Tout en tenant compte de l'autonomie des assemblées, que nous ne souhaitons nullement remettre en cause, il nous semble aujourd'hui possible de parfaire l'édifice normatif.

... / ...

Monsieur Richard FERRAND
Président de l'Assemblée nationale
Hôtel de Lassay
128, rue de l'Université
75007 PARIS

Assemblée nationale : 126 rue de l'Université 75355 PARIS 07 SP - Tél : 01 40 63 71 67
Permanence parlementaire : 8 ter avenue Virlogeux 63200 RIOU - Tél : 04 73 63 55 61
christine.piresbeaune@assemblee-nationale.fr - permanence@christinepiresbeaune.fr - www.christinepiresbeaune.fr

En quelques lignes

1. Régir la question de la durée de vie des associations-groupes et leurs reliquats financiers en cas de dissolution.

2. Préciser le principe de spécialisation des fonds alloués aux groupes politiques, lister les dépenses interdites :
 - a. Financement de partis politiques
 - b. Financement de campagnes électorales
 - c. Achats de biens immobiliers.

3. Renforcer le contrôle externe des comptes de ces groupes en les confiant à la cour des comptes.



N° 3870

ASSEMBLÉE NATIONALE

CONSTITUTION DU 4 OCTOBRE 1958

QUINZIÈME LÉGISLATURE

Enregistré à la Présidence de l'Assemblée nationale le 10 février 2021.

TEXTE DE LA COMMISSION
*DES LOIS CONSTITUTIONNELLES, DE LA LÉGISLATION ET DE
L'ADMINISTRATION GÉNÉRALE DE LA RÉPUBLIQUE*

ANNEXE AU RAPPORT

**PROPOSITION DE LOI
ORGANIQUE**

*relative à la détermination du régime de rémunération
des membres du Conseil constitutionnel.*

(Première lecture)

Voir le numéro : 3720.

- 3 -

Article 1^{er}

- ① L'article 6 de l'ordonnance n° 58-1067 du 7 novembre 1958 portant loi organique sur le Conseil constitutionnel est ainsi rédigé :
- ② « *Art. 6.* – Le président et les autres membres du Conseil constitutionnel perçoivent une rémunération égale au traitement afférent respectivement aux deux premiers groupes supérieurs des emplois de l'État classés hors échelle, complétée par une indemnité dont le montant est respectivement égal à 1,4 fois le montant du traitement afférent au premier groupe supérieur des emplois de l'État classés hors échelle et à 1,35 fois le montant du traitement afférent au deuxième groupe supérieur des emplois de l'État classés hors échelle.
- ③ « Lorsque le président ou un autre membre du Conseil constitutionnel est titulaire d'une ou de plusieurs pensions de retraite de droit direct, le montant de l'indemnité mentionnée au premier alinéa est réduit chaque année à due concurrence du montant des pensions perçues. »

Article 2

Le second alinéa de l'article 6 de l'ordonnance n° 58-1067 du 7 novembre 1958 portant loi organique sur le Conseil constitutionnel, dans sa rédaction résultant de l'article 1^{er} de la présente loi, s'applique aux personnes devenues membres du Conseil constitutionnel en application des premier et deuxième alinéas de l'article 56 de la Constitution après la publication de la présente loi organique.

Gestion des comptes des cabinets ministériels - Régis JUANICO

<http://www.assemblee-nationale.fr/questions/detail/15/QF/32330>



15ème legislature

Question N° : 32330	De M. Régis Juanico (Socialistes et apparentés - Loire)	Question écrite
Ministère interrogé > Comptes publics		Ministère attributaire > Premier ministre
Rubrique > ministères et secrétariats d'État	Tête d'analyse > Gestion des comptes des cabinets ministériels	Analyse > Gestion des comptes des cabinets ministériels.
Question publiée au JO le : 22/09/2020 Réponse publiée au JO le : 15/12/2020 page : 9185 Date de changement d'attribution : 01/12/2020		

Texte de la question

M. Régis Juanico interroge M. le ministre délégué auprès du ministre de l'économie, des finances et de la relance, chargé des comptes publics, sur la gestion et les comptes des cabinets ministériels. Il souhaiterait connaître le nombre de cabinets ministériels ayant fait l'objet d'un contrôle de la part de la Cour des comptes depuis mai 2002 et tout spécialement depuis mai 2017, de même qu'il aimerait savoir comment se procurer les résultats de ces contrôles.

Texte de la réponse

En application de l'article L. 111-3 du code des juridictions financières, La Cour des comptes contrôle les services de l'État et les autres personnes morales de droit public, sous réserve de la compétence attribuée aux chambres régionales et territoriales des comptes. La Cour des comptes n'a pas engagé, dans les dernières années, de travaux sur la gestion et le fonctionnement des cabinets ministériels. Elle a seulement conduit, en 1997, des travaux centrés sur la gestion des emplois de cabinet, en particulier sur le régime juridique de ces emplois. Par ailleurs, elle a contrôlé plus récemment, sans que cela porte directement sur la gestion des cabinets, les frais de déplacement des membres du Gouvernement en lien avec leurs mandats électifs. Ce contrôle a fait l'objet d'un référé du Premier président qui a été adressé le 24 février 2011 à la commission des finances de l'Assemblée nationale. S'agissant de contrôles en cours ou à venir, ils sont couverts par le secret de l'instruction et des investigations de la Cour tel que garanti par l'article L. 141-2 du code des juridictions financières. Quant aux contrôles terminés et sur lesquels la Cour a délibéré ses observations définitives, ils sont portés à la connaissance du Parlement sur le fondement de l'article L 143-4 du code des juridictions financières qui prévoit, d'une part, que les référés et les rapports portant sur la gestion des entreprises publiques sont communiqués aux commissions compétentes du Parlement et que, d'autre part, celui-ci peut à sa demande obtenir la communication des autres rapports définitifs de la Cour.

Question/Réponse

Ministères et secrétariats d'État

Gestion des comptes des cabinets ministériels

32330. – 22 septembre 2020. – M. Régis Juanico interroge M. le ministre délégué auprès du ministre de l'économie, des finances et de la relance, chargé des comptes publics, sur la gestion et les comptes des cabinets ministériels. Il souhaiterait connaître le nombre de cabinets ministériels ayant fait l'objet d'un contrôle de la part de la Cour des comptes depuis mai 2002 et tout spécialement depuis mai 2017, de même qu'il aimerait savoir comment se procurer les résultats de ces contrôles. – **Question ayant fait l'objet d'un changement d'attributaire.**

Réponse. – En application de l'article L. 111-3 du code des juridictions financières, La Cour des comptes contrôle les services de l'État et les autres personnes morales de droit public, sous réserve de la compétence attribuée aux chambres régionales et territoriales des comptes. La Cour des comptes n'a pas engagé, dans les dernières années, de travaux sur la gestion et le fonctionnement des cabinets ministériels. Elle a seulement conduit, en 1997, des travaux centrés sur la gestion des emplois de cabinet, en particulier sur le régime juridique de ces emplois. Par ailleurs, elle a contrôlé plus récemment, sans que cela porte directement sur la gestion des cabinets, les frais de déplacement des membres du Gouvernement en lien avec leurs mandats électifs. Ce contrôle a fait l'objet d'un référé du Premier président qui a été adressé le 24 février 2011 à la commission des finances de l'Assemblée nationale. S'agissant de contrôles en cours ou à venir, ils sont couverts par le secret de l'instruction et des investigations de la Cour tel que garanti par l'article L. 141-2 du code des juridictions financières. Quant aux contrôles terminés et sur lesquels la Cour a délibéré ses observations définitives, ils sont portés à la connaissance du Parlement sur le fondement de l'article L. 143-4 du code des juridictions financières qui prévoit, d'une part, que les référés et les rapports portant sur la gestion des entreprises publiques sont communiqués aux commissions compétentes du Parlement et que, d'autre part, celui-ci peut à sa demande obtenir la communication des autres rapports définitifs de la Cour.

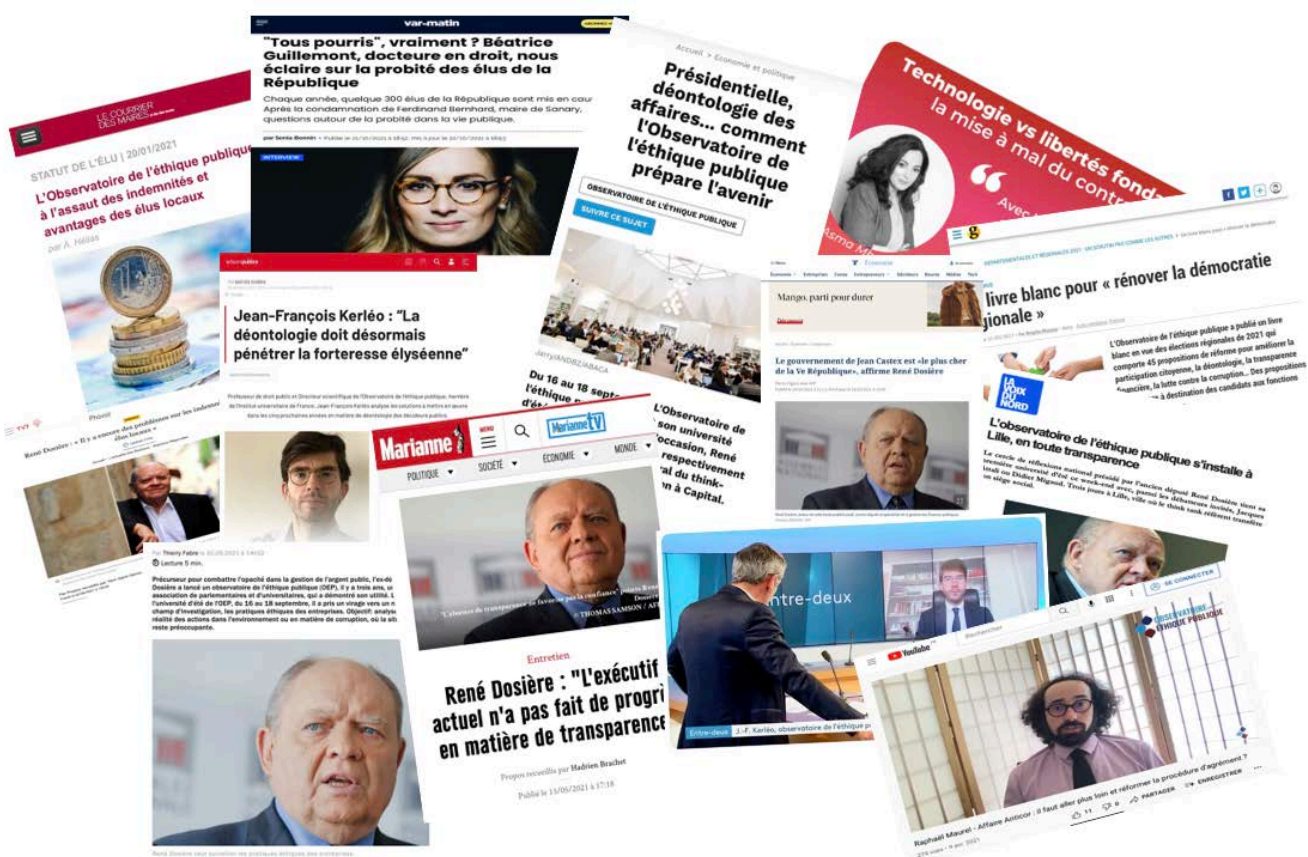
S'il fallait résumer l'OEP

Recherche – Proposition – Conseil – Sensibilisation

FORCE DE SENSIBILISATION

L'Observatoire de l'éthique publique essaie d'éclairer les pouvoirs publics et les citoyens sur les questions relatives à la transparence et la déontologie de la vie publique.

Cette année, une **trentaine d'interventions médiatiques** ont été réalisées par les membres sur les plateaux TV, radios et en presse écrite, une centaine d'articles et **13 tribunes** décryptant l'info de l'éthique et promouvant les **134 propositions** de l'Observatoire



Les propositions de l'OEP

Les notes - Propositions 1/10

L'OEP avance des pistes d'amélioration de la législation et de la réglementation françaises relatives à la transparence et la déontologie de la vie publique.

L'OEP en 2021, ce sont près de 134 propositions formulées pour améliorer la transparence et la déontologie des pouvoirs exécutifs et législatifs, des collectivités territoriales et des institutions européennes

Notes 15 – Pour un droit de la responsabilité financière des Ministres – Stéphanie DAMAREY

- Assurer la responsabilité financière des ministres par la mise en place un régime de responsabilité financière unifié applicable à l'ensemble des acteurs de l'exécution budgétaire
- Établir un régime de responsabilité unifié dans lequel les responsabilités de chacun des acteurs de l'exécution budgétaire seraient individualisées, permettant de cibler avec plus de justesse les responsabilités de chacun en matière d'emploi des fonds publics
- Établir la compétence de la Cour des comptes pour apprécier les responsabilités financières de ces différents acteurs
- Ne sanctionner que les manquements les plus graves. La gravité des faits reprochés doit être combinée aux circonstances qui doivent être prises en compte dans le prononcé de la sanction et ce, afin d'éviter que la crainte d'une sanction ne nuise à l'action publique
- Établir un panel de sanctions qui évitera de limiter la réponse du juge à la seule sanction pécuniaire. Le juge financier doit pouvoir prononcer un avertissement ou une sanction pécuniaire en fonction des faits de l'espèce.

Note 16 – Pour un contrôle effectif de l'emploi des subventions versées au secteur associatif par les collectivités locales – Stéphanie DAMAREY

- Établir un guide annuel des bonnes pratiques en matière d'attribution des subventions, rédigé sur la base des observations et rappels au droit formulés par les CRTC.
- Systématiser la signature d'une charte des engagements réciproques, obligatoire pour toute subvention versée

Un bilan annuel du respect de ces chartes doit conduire la collectivité à modifier sa politique de subventionnement voire à réclamer le remboursement des subventions lorsque l'association n'a pas respecté ses engagements.

Les notes - Propositions 2/10

- S'assurer que les rappels au droit adressés par les CRTC, soient suivis d'effets en permettant à ces dernières d'obtenir que les collectivités réagissent, le cas échéant, en prononçant une astreinte
- Assurer une meilleure formation des personnels administratifs locaux en matière d'attribution des subventions et de contrôle de l'emploi de ces dernières

Notes 17 – Comment définir une indemnisation efficace des mandats politiques électifs ? – Abel François

- Définir des indemnités de mandat individuelles à partir de la perte effective de revenu professionnel des élus.

Pour limiter tous les effets économiques qui interviennent actuellement dans l'engagement dans un mandat politique effectif, les indemnités de mandat pourraient compenser exactement la perte de revenus professionnels, en étant totalement individualisée.

Note 18 – La rémunération et les avantages matériels des membres du pouvoir exécutif français – Lucie Sponchiado

Propositions de réforme s'agissant des membres du pouvoir exécutif en fonction

- Clarifier la rémunération perçue par les membres du pouvoir exécutif

Jusqu'à présent cette rémunération est établie par référence à celle des fonctionnaires et comporte un traitement de base (TB), une indemnité de fonction (IF) et une indemnité de résidence (IR), ce qui rend l'ensemble difficilement lisible. Il conviendrait, d'une part, de réécrire le décret n° 2012-983 du 23 août 2012 relatif au traitement du Président de la République et des membres du Gouvernement et le décret n°2014-425 du 25 avril 2014 consacré au traitement des secrétaires d'État afin d'y énoncer un montant mensuel brut déterminé.

Une telle modification permettrait, d'autre part, de confirmer – ce dont on peut encore douter faute d'informations sur ce point – que les membres du pouvoir exécutif ne bénéficient pas d'autres indemnités que l'IF et l'IR.

Les notes - Propositions 3/10

- Cultiver la transparence au sein de nos institutions : le cas de l'accès aux « bulletins de paie » des membres du pouvoir exécutif.

Le directeur de cabinet du Président de la République et celui du Premier ministre ont refusé de nous communiquer les bulletins de paie du chef de l'État et du chef du Gouvernement, en considérant qu'il ne s'agit pas de « documents administratifs communicables ». Il est permis de douter de cette lecture du droit et de regretter ce secret qui semble contestable. Affaire en cours.

- Cultiver la transparence au sein de nos institutions : le cas des questions au Gouvernement

Bien des questions posées par les parlementaires restent sans réponse (voir notamment infra annexe 3) ou obtiennent des réponses laconiques. Il serait souhaitable que le pouvoir exécutif permette effectivement aux parlementaires de remplir pleinement leurs fonctions de contrôle de l'action du Gouvernement (art. 24 de la Constitution).

- Mieux contrôler les déclarations de patrimoine et d'intérêt du Président de la République pour prévenir tout conflit d'intérêts réel ou perçu

Conformément à ce qu'a préconisé le Groupe d'États contre la corruption (GRECO), sûrement serait-il souhaitable « que les déclarations de patrimoine et d'intérêts du candidat à la présidence élu soient soumises au contrôle de la Haute autorité sur la transparence de la vie publique à son entrée en fonctions en vue de prévenir tout conflit d'intérêts réel ou perçu. »

- Clarifier le budget de la présidence : limiter l'externalisation des dépenses

Le budget de l'Élysée continue de manquer de lisibilité compte tenu du grand nombre de dépenses encore externalisées, prises en charge par divers ministères. Suivant les préconisations de René Dosièrè (formulées dès mai 2010), il conviendrait d'« achever la consolidation du budget de la Présidence de la République en réintégrant les dépenses qui continuent à être financées par les ministères ».

Les notes - Propositions 4/10

- Rendre plus transparent le coût des cadeaux protocolaires offerts par la Présidence de la République

À ce jour, nous ne disposons ni de la liste des cadeaux offerts par le Président français à ses homologues ni d'informations sur leur coût pour le budget de l'Élysée. A minima, il conviendrait que les services de la Présidence rendent public le coût annuel de ces cadeaux protocolaires et les critères de sélection présidant à leur achat.

- Mettre un terme au secret entourant les dépenses de fonctionnement des ministères

En vertu d'un jugement rendu par le Tribunal administratif de Paris le 16 décembre 2014, les dépenses de fonctionnement des ministères sont considérées comme des documents administratifs communicables. Pourtant, il a été répondu au député Juanico qui cherchait à obtenir le détail des dépenses de fonctionnement qu'il « n'existe pas de document établissant l'ensemble des dépenses de fonctionnement des cabinets et les fonctionnalités qu'offre le logiciel CHORUS ne permettent pas de les obtenir selon un traitement automatisé d'usage courant. En effet, les dépenses de fonctionnement imputées sur le programme font généralement l'objet d'une mutualisation entre services et ne sont, sauf exceptions, pas distinctement affectées à l'administration centrale ou au ministre et son cabinet ». Il paraît nécessaire d'établir une telle liste, fût-ce au prix d'un travail un peu artisanal. Et surtout, peut-être faudrait-il investir dans un logiciel qui permette de rendre transparent l'usage des fonds publics remis aux ministères.

- Mettre un terme au secret entourant l'usage de leurs frais de représentation par les ministres

En 2019, les députés Bono-Vandorme, Jolivet et Juanico ont, à eux trois, posé 45 questions relatives aux frais de représentation et autres dépenses de fonctionnement. Comme le montrent les tableaux annexés à la présente note, sur les 45 questions, 20 n'ont pas obtenu de réponse, 10 ont obtenu une « réponse type », qui a donné lieu à 10 questions « de relance ».

Il est indiqué aux parlementaires, dans la « réponse type », qu'il serait impossible d'établir « les détails d'utilisation de la dotation de frais de représentation et les fonctionnalités qu'offre le logiciel CHORUS ne permettent pas de les obtenir selon un traitement automatisé d'usage courant ».

Les notes - Propositions 5/10

Cette réponse montre d'abord combien il est urgent d'investir dans un logiciel permettant le traitement de telles données (voir proposition n°7). Mais surtout, si l'opération est impossible, il est difficile d'expliquer pourquoi trois ministères ont effectivement été en mesure de répondre, de façon relativement claire et exhaustive aux parlementaires.

- Créer un poste de « Déontologue du Gouvernement » et élaborer un code de déontologie à l'usage de l'ensemble des membres du pouvoir exécutif

Proposition phare de l'Observatoire de l'éthique publique, la création d'un déontologue du Gouvernement permettrait aux membres du pouvoir exécutif de bénéficier des conseils d'un déontologue indépendant, capable de les alerter sur l'usage des fonds mis à leur disposition, sur la prévention d'éventuels conflits d'intérêts et serait un pas de plus vers une transparence sereine et assumée.

La création de cette fonction pourrait être associée à l'élaboration d'un code de déontologie à l'usage de l'ensemble des membres du pouvoir exécutif. Le GRECO préconise, pour sa part, « l'adoption de codes de conduite dans chaque ministère comportant des règles communes à tous les [membres du pouvoir exécutif], couvrant tous sujets d'intégrité (prévention/gestion des conflits d'intérêts, obligations déclaratives, incompatibilités, cadeaux, obligations en cas de départ vers le secteur privé, contacts avec les groupes d'intérêts, informations confidentielles, etc.), incluant des exemples pratiques, et étant rendus publics [...] [et] la mise en place d'un contrôle de l'application de ces codes, assorti de sanctions disciplinaires proportionnelles ».

Propositions de réforme s'agissant des membres du pouvoir exécutif à l'issue de leurs fonctions

- Réformer la « retraite » présidentielle

Conformément aux souhaits énoncés par le Président Macron lui-même, il conviendrait de réformer le régime de « retraite » bénéficiant aux anciens Présidents. Ceux-ci touchent en effet 6225€ bruts par mois, dès la fin de leur mandat et donc sans considération d'âge ou de durée de mandat.

Elle peut être cumulée avec d'autres revenus (voire avec leurs autres retraites) sans écrêtement. Il conviendrait de réformer ce système pour établir une indemnité de fin de fonction expressément déterminée et de prévoir sa réduction en cas de cumul de rémunérations.

Les notes - Propositions 6/10

Peut-être conviendrait-il également de supprimer ou de modifier la mention selon laquelle « la moitié de cette dotation sera réversible sur la tête de la veuve (ou le veuf ?) ou, en cas de décès, sur la tête des enfants jusqu'à leur majorité ».

- Encadrer la reconversion des ex-présidents de la République

En s'inspirant des règles applicables aux ex-ministres, sûrement serait-il souhaitable de faire contrôler par la HATVP les projets de reconversion professionnelle des anciens Présidents de la République. La lutte contre « les manquements au devoir de probité » – pour reprendre les termes du Code pénal – mériterait, en effet, d'être étendue aux anciens hôtes de l'Élysée. À titre alternatif ou cumulatif, peut-être pourrait-on leur interdire certaines activités – pendant une durée déterminée – à l'issue de leurs fonctions.

Il conviendrait également d'adopter rapidement la réforme constitutionnelle visant à supprimer la faculté offerte aux Présidents de la République sortants d'être « membres de droit » du Conseil constitutionnel.

- Mieux encadrer la reconversion des anciens membres du Gouvernement

Durant les trois ans qui suivent leur passage au Gouvernement, les anciens ministres sont obligés de saisir la HATVP – qui se prononce par un avis contraignant – à chaque fois qu'ils souhaitent exercer une activité dans le secteur privé. En revanche, la Haute Autorité n'est pas saisie dans l'hypothèse où ils bénéficieraient d'une nomination à une autre fonction publique. Peut-être est-ce un « angle mort » du dispositif qui pourrait encore faire l'objet d'amendements.

Note 19 – Pour une refonte du régime d'agrément des associations anti-corruption – Raphaël Maurel

Nous proposons à titre principal de dessaisir le Gouvernement de la procédure d'agrément. Subsidiairement, au moins trois améliorations du dispositif existant sont possibles.

- Prioritairement, confier la procédure d'agrément à une autorité indépendante

Les notes - Propositions 7/10

Pour éviter tout conflit d'intérêt et toute apparence de conflit d'intérêt, la procédure pourrait être confiée, par une modification de la loi du 11 octobre 2013, à la Haute Autorité pour la Transparence de la Vie Publique.

- À défaut, rendre l'instruction plus transparente

Sans procéder dans un premier temps au transfert de la procédure à un tiers indépendant, qui demeure l'exigence principale, la publication des éléments constitutifs de l'instruction de la demande d'agrément pourraient être assurée par le Gouvernement. Elle permettrait de rendre publics les motifs précis de refus d'agrément ou de prolongation de l'instruction.

- Clarifier les critères d'agrément

En particulier, les critères du « nombre suffisant de membres », de l'appréciation du « caractère désintéressé et indépendant » des activités au-delà de la provenance des ressources et des « garanties permettant l'information [des] membres et leur participation effective » à la gestion de l'association demandeuse, énoncés par le décret de 2014, devraient faire l'objet de précisions.

- Allonger la durée de l'agrément à cinq ans

Placé à la discrétion du Gouvernement, un renouvellement tous les trois ans de l'agrément constitue une limite importante au fonctionnement des associations. Non seulement ce délai soumet trop régulièrement l'association à l'appréciation du pouvoir en place (notamment s'il est réélu), mais en outre il pose problème au regard de la durée des procès pour lesquels ils se constituent parties civiles. Ce délai court ne se justifie par ailleurs pas, dans la mesure où les associations agréées doivent adresser chaque année au garde des sceaux leur rapport moral et leur rapport financier (article 6 du décret de 2014) et que ce dernier dispose d'un droit de suspension voire de retrait de l'agrément s'il constate que « l'association ne remplit plus l'une des conditions ayant justifié l'agrément » (article 5). Si le Gouvernement conservait la mainmise sur la procédure, prévoir une durée d'agrément correspondant à un mandat présidentiel, tout en conservant la possibilité de suspension et de retrait, permettrait de limiter les conflits d'intérêts potentiels.

Les notes - Propositions 8/10

Note 20 – Pour un statut des think tanks en France : sortir de l'ambiguïté – Vanessa Barbé et Basile Ridard

- Encadrer le statut des *think tanks* et instaurer un contrôle indépendant de leurs sources de financement

Des dispositions législatives pourraient être adoptées afin de promouvoir la transparence des think tanks. Ils pourraient notamment être sujets à des obligations de déclaration des intérêts de leurs membres ou de leurs sources de financement, en particulier lorsque les think tanks participent directement ou indirectement à une campagne électorale.

Un contrôle indépendant des think tanks devrait être effectué par la Cour des comptes concernant leur budget et par la Haute Autorité pour la transparence de la vie publique concernant les déclarations d'intérêts de leurs membres.

- Élaborer une charte de déontologie visant à déterminer la nature précise des activités des *think tanks*, accroître leur transparence et limiter les conflits d'intérêts potentiels

Une nouvelle réglementation pourrait rendre obligatoire pour tout think tank la mise en place d'une charte de déontologie visant à prévenir les conflits d'intérêts et plus largement, à respecter l'éthique publique. Une telle réglementation pourrait en outre participer à l'identification des think tanks par rapport à d'autres structures, en particulier les lobbies. Elle permettrait de garantir la transparence de l'activité des think tanks en instaurant une obligation de publication annuelle de leur budget. Une telle charte permettrait de codifier des règles coutumières ou tacites de fonctionnement de ces structures.

- Renforcer la diversification des sources de financement des *think tanks* de manière à réduire leur dépendance

La diversité des sources de financement des think tanks devrait être accrue, afin de désamorcer toute problématique liée à la dépendance vis-à-vis de l'un des financeurs. L'État pourrait prévoir un budget beaucoup plus important concernant les subventions à destination des think tanks, de manière à soutenir les organismes prônant l'intérêt général et à réduire par la même occasion l'influence de certains intérêts privés. Pour autant, un tel financement étatique ne devrait pas être exclusif, au risque de créer une dépendance trop forte vis-à-vis de l'État.

Les notes - Propositions 9/10

- Inciter les *think tanks* à associer davantage de chercheurs et praticiens au sein des *think tanks* pour gagner en pertinence d'analyse

La diversification des statuts des membres devrait être encouragée, en ce qu'elle est souvent la marque des think tanks les plus actifs et prolifiques. En outre, les projets de recherche menés en collaboration avec des praticiens et des acteurs du secteur privé devraient être favorisés par la mise en place de financements publics dédiés par le Gouvernement.

Note 21 – Le financement des associations liées à la politique de la ville - Un enjeu de transparence et d'éthique – Florence Lérique et Thibault Tellier

- Mieux distinguer ce qui relève du droit commun et de la politique de la ville.

Pour éviter certaines dérives, il serait utile de publier chaque année un bilan des actions qui ont été menées à l'échelle de la ville en fléchant très clairement ce qui relève de la politique de la ville. On éviterait ainsi que certaines sommes soient parfois mal utilisées du fait d'un manque d'informations de la part des bénéficiaires eux-mêmes. Il est également indispensable que chaque année un bilan clair et renseigné soit fait des actions qui ont été menées, et ceci, à l'adresse de l'ensemble des citoyens et pas seulement des associations. Il conviendrait ainsi que l'action des associations qui interviennent dans le cadre de la politique de la ville puisse être présentée par exemple lors d'une session extraordinaire de la politique de la ville.

- Renforcer les liens de confiance entre les institutions et les associations.

Le projet de loi confortant le respect des principes de la République et de lutte contre le séparatisme met l'accent sur le lien de confiance qui devrait nécessairement exister entre toutes les associations et les pouvoirs institutionnels. A cet égard, nous en appelons à un principe de transparence raisonnée. Les comités de contrôle et d'évaluation qui existent certes gagneraient en efficacité si les pouvoirs publics s'engageaient à développer les stages de formation auprès des élus des conseils citoyens en matière de gestion financière.

Les notes - Propositions 10/10

- Rédaction systématique de chartes et de contrats d'engagement républicain.

La rédaction des chartes devrait également être systématisée et valorisée auprès de l'ensemble des associations des quartiers concernés par les financements de la politique de la ville. Il convient donc de renforcer la pédagogie auprès des responsables associatifs en organisant des véritables formations qui pourraient se faire en lien avec les universités. On pourrait d'ailleurs imaginer une valida-on d'acquis pour les habitants-auditeurs qui le souhaiteraient.

- Accompagner les élus locaux dans le suivi des financements.

Il appartient donc à l'État de veiller à ce que certaines associations fassent l'objet d'une vigilance accrue. D'autre part, il est essentiel que les élus locaux eux-mêmes prennent une part encore plus importante dans le suivi financier des associations tout en respectant l'autonomie qui doit être la leur. C'est à cette exigence que l'ensemble des acteurs locaux doit consentir au nom de l'intérêt général et dans le respect d'une plus grande transparence. Il faut également encourager la concertation multi-niveaux dans la mesure où le croisement des financeurs rend parfois plus compliquée la traçabilité de l'argent. Il faut pour cela favoriser les liens entre les élus municipaux, départementaux et régionaux autour de la définition d'enjeux communs et éviter les phénomènes de cloisonnement.

Les études - propositions 1/10

Étude 3 – Les indemnités et avantages des élus locaux – Aurore Granero et Benjamin Morel

- Rendre plus accessibles les principales données financières entourant le régime des indemnités et avantages des élus locaux grâce à une politique d'open data large et une recherche par mots clefs.
- Rendre moins opaque le régime indemnitaire des élus locaux en clarifiant les différentes catégories d'indemnités et de majorations
- Insérer dans la loi une définition de l'indemnité de fonction des élus locaux qui préciserait qu'elle ne constitue pas un salaire.
- Rendre moins opaques les avantages des élus locaux en retraçant dans un compte distinct l'ensemble des frais de mission dont ils disposent (frais de restauration, de déplacement, de garde d'enfants)
- Supprimer les avantages en nature des élus locaux qui ne sont pas en lien avec l'exercice de leur mandat
- Insérer dans la loi une définition du mandat spécial
- Prévoir sur le modèle de ce qui existe pour les parlementaires que tout don, invitation à un évènement sportif ou culturel ou avantage d'une valeur que les élus locaux estiment supérieure à 150 euros soit transmis au référent déontologue
- Supprimer les frais de représentation des maires pour les communes de moins de 3499 habitants
- Établir un cadre d'utilisation des frais de mandat pour les communes de plus de 3500 habitants sur le modèle de ce qui est prévu par l'arrêté du Bureau de l'Assemblée nationale du 29 novembre 2017 et l'arrêté du Bureau du Sénat du 7 décembre 2017 relatifs à l'avance de frais de mandat des parlementaires (AFM)

Étude 4 – Les marchés publics gouvernementaux – Une transparence à parfaire – Mathias Amilhat

- Construire une typologie claire et cohérente des marchés publics gouvernementaux

Cela implique en premier lieu d'identifier les marchés publics gouvernementaux comme les marchés publics passés par les ministères, pour le compte de l'État. Cela implique également d'exclure toutes les entités qui disposent de la personnalité juridique (en particulier les établissements publics) comme ne relevant pas de la catégorie des marchés publics du gouvernement.

Les études - propositions 2/10

Cette typologie devrait aussi distinguer les marchés publics passés pour répondre aux besoins des services centraux et ceux conclus pour répondre aux besoins des services déconcentrés : les différents services déconcentrés doivent être identifiées comme des unités opérationnelles qui concluent leurs propres marchés.

Enfin, il faudrait revoir les arborescences utilisées pour présenter les achats de l'État en créant une catégorie regroupant les marchés publics gouvernementaux, qui regrouperait elle-même deux sous-catégories : les marchés publics passés par les services du Premier ministre et ceux conclus par chaque ministère.

- Faire reposer la typologie des marchés publics gouvernementaux sur la notion d'unité opérationnelle

Utiliser cette notion comme référence pour les arborescences de la plateforme Place et pour les différents documents relatifs à la politique des achats de l'État (notamment la programmation des achats de l'État). Faire notamment en sorte que l'attribution de numéros SIRET distincts corresponde bien à l'existence d'unités opérationnelles distinctes.

Intégrer la notion d'unité opérationnelle dans la définition générale des marchés publics : l'article L. 1111-1 du Code de la commande publique pourrait être complété par un second alinéa précisant que « Lorsqu'un acheteur est composé de plusieurs unités opérationnelles, des marchés publics distincts peuvent être conclus par chaque unité opérationnelle. Une unité opérationnelle se définit comme une entité qui n'est pas dotée de la personnalité morale mais qui est chargée de mener les procédures de passation de ses marchés publics de manière autonome et de les conclure à partir de son propre budget ».

- Identifier les marchés publics passés pour répondre aux besoins des cabinets ministériels

La plateforme chorus permet aux services d'extraire ces informations mais elles ne sont pas communiquées, à moins que des questions parlementaires soient formulées en ce sens. Leur identification dans un document annuel spécifique renforcerait la transparence et permettrait de bien distinguer les différentes catégories de dépenses engagées par les marchés publics gouvernementaux. Elle favoriserait également le contrôle des procédures engagées.

Les études - propositions 3/10

- Imposer la publication annuelle de la liste des marchés conclus pour répondre à leurs besoins sur le site internet de chaque ministère et sur celui du Premier ministre

Le décret de 2016 pourrait être révisé en ce sens, par l'adjonction d'un nouvel article. Cette publicité interviendrait en complément de celle réalisée sur la plateforme PLACE (dans sa version reformée telle que proposée). Elle devrait contenir certaines informations minimales, dont le contenu serait précisé dans la version révisée du décret et/ou de la circulaire de 2016 : type de procédure, objet précis du marché, montant du marché, nombre de candidats, nom de l'attributaire...

- Publier la politique des achats de l'État et étendre son champ d'application

Le décret de 2016 devrait également être révisé pour prévoir la publication systématique de la politique des achats de l'État. Celle-ci pourrait logiquement intervenir sur le site internet de la Direction des achats de l'État. Le décret devrait également prévoir d'intégrer les marchés publics de défense et de sécurité dans la politique des achats de l'État (en prévoyant éventuellement une intervention accrue ou un contrôle du ministère de la défense).

- Publier l'ensemble des documents permettant l'élaboration de la politique des achats de l'État et le contrôle de sa mise en œuvre

La publication pourrait également être prévue par le décret. Elle devrait notamment concerner les informations transmises par les ministères à la DAE, ainsi que les avis et les prises de position de la conférence des achats de l'État, du Comité des achats de l'État et du comité des achats des établissements publics de l'État.

- Améliorer les stratégies d'achat et renforcer leur diffusion

Les stratégies interministérielles d'achat ne sont pas suffisamment nombreuses : elles devraient concerner davantage de catégories de produits, services ou travaux. De plus, leur mise à jour régulière devrait être assurée.

De la même manière, le décret devrait prévoir la publication des stratégies ministérielles d'achat lorsqu'elles existent. Il serait utile de les regrouper sur le site de la DAE.

- Publier l'ensemble des informations exigées s'agissant de la programmation pluriannuelle des achats de l'État

Les études - propositions 4/10

Les données publiées ne correspondent pas au contenu prévu par la circulaire de 2016. Cette pratique devrait être revue.

- Favoriser davantage les achats interministériels

Le décret de 2016 devrait être révisé pour prévoir la compétence de principe de la DAE pour la passation de l'ensemble des marchés publics interministériels (tout en prévoyant la possibilité de solliciter auprès de la DAE la mise en œuvre d'une procédure dérogatoire).

Le décret devrait également prévoir la compétence de la DAE pour identifier les besoins qui doivent donner lieu à la conclusion de marchés interministériels.

- Renforcer les procédures de contrôle des marchés publics aux montants les plus importants

La procédure d'avis conforme qui permet un contrôle a priori du responsable ministériel des achats devrait être doublée d'un contrôle a posteriori. Celui-ci pourrait être exercé directement par la DAE ou par une autorité indépendante, avec la possibilité de saisir le juge en cas de manquements. Le décret de 2016 pourrait être révisé en ce sens, en retenant les mêmes seuils que pour la procédure d'avis conforme.

Le décret devrait également être révisé pour limiter la possibilité de déroger aux seuils imposant l'avis conforme du responsable ministériel des achats afin que la dérogation ne permette qu'une définition des seuils à la baisse et un contrôle renforcé.

Étude 5 – Pour une entreprise responsable et démocratique – Stéphane Vernac

- Renforcer la participation des salariés et des parties affectées au sein des conseils d'administration et de surveillance

Renforcer la présence des salariés, parties constituantes de l'entreprise, dans les conseils d'administration et de surveillance des sociétés

Renforcer la participation des parties affectées par l'entreprise, dans les conseils d'administration et de surveillance des sociétés

Les études - propositions 5/10

Prévoir une obligation du conseil d'administration ou de surveillance de délibérer sur la façon dont la société prend en compte les conséquences sociales et environnementales de son activité et la façon dont ses orientations stratégiques prennent en considération son éventuelle raison d'être.

- Renforcer la place des représentants du personnel dans les décisions stratégiques de l'entreprise

Attribution de droits de codécision au comité social et économique (CSE).

Renforcement des prérogatives d'information et de consultation du CSE en matière environnementale

Renforcement des thèmes de la négociation collective obligatoire (politique d'investissement, de recherche et développement, politique environnementale de l'entreprise)

Droit à l'information des représentants du personnel sur les relations intersociétaires au groupe de sociétés

- Édifier un véritable statut de dirigeants social

Dans les entreprises employant au moins 250 salariés, mise en place d'une « assemblée générale des salariés » en charge d'approuver ou non la désignation, le renouvellement et la révocation de l'équipe de direction (Président, directeurs généraux) ;

Suppression de la révocation ad nutum – Renforcement du contrôle du juste motif de révocation.

Réforme de la rémunération variable du dirigeant de société (intégration des critères tenants à des indicateurs de performance sociale et environnementale ; interdiction des critères liés à la valeur de l'action).

Reconnaissance du statut de dirigeant de groupe de sociétés

- Clarifier les responsabilités et les missions de l'entreprise

Les études - propositions 6/10

Extension de l'application de la loi de vigilance : les seuils (5 000 salariés en France, 10 000 salariés dans le monde) pourraient être réduits (500 salariés en France ou 1000 salariés dans le monde).

L'adoption d'une raison d'être pourrait être rendue obligatoire pour toute société embauchant au moins 50 salariés (réforme de l'article 1835 du code civil).

Alignement de la société à mission et du devoir de vigilance : obligation d'adopter la qualité de société à mission, pour les entreprises soumises à la loi relative au devoir de vigilance

Mise en place d'une présomption de responsabilité : une société qui en contrôle une autre (seuil de détention direct ou indirecte à définir) doit être présumée responsable des dommages causés par sa filiale, à moins qu'elle ne prouve que la filiale a agi de façon autonome.

Mise en place de sanctions spécifiques permettant d'assurer l'opposabilité des engagements sociaux et environnementaux pris par les sociétés (engagements sur l'emploi, engagements sur l'environnement)

Renforcement de certains organes administratifs (inspection de l'environnement) et judiciaires (« parquet environnement ») et des autorités administratives indépendantes (CNIL en particulier).

- Créer un observatoire des responsabilités et des missions des entreprises

Étude 6 – Transparence et déontologie à l'Élysée – Elsa Forey

Proposition de réforme s'agissant du Président de la République

- Renforcer la transparence sur la rémunération du Président de la République

Les sites internet du Sénat et de l'Assemblée nationale indiquent précisément le montant brut mensuel de l'indemnité perçue par leurs membres (indemnité de base+ indemnité de résidence+ indemnité de fonction). On ne voit pas ce qui s'opposerait à ce que l'Élysée en fasse de même pour le Président de la République.

Les études - propositions 7/10

Reconnaitre au législateur le pouvoir de déterminer le montant de la rémunération du Président de la République

Il est souhaitable que le Conseil constitutionnel revienne sur la solution rendue en 2012 et fondée sur une interprétation contestable de la séparation des pouvoirs, sans quoi une réforme passerait par une révision de la Constitution.

- Renforcer la transparence sur les cadeaux offerts par l'Élysée

Outre le coût annuel de ces cadeaux que l'Élysée pourrait communiquer sans commettre pour autant une maladresse sur le plan diplomatique, il serait intéressant de connaître les critères qui président au choix de ces cadeaux.

- Publier la déclaration d'intérêts du Président de la République sur le site Internet de la HATVP

Il serait souhaitable d'aligner le sort de la déclaration d'intérêts sur la déclaration de patrimoine du Président élu, ce qui passerait par une modification du décret du 8 mars 2001.

- Faire entrer le Président de la République dans le périmètre des responsables publics concernés par le dispositif encadrant le lobbying
- Accorder au Conseil constitutionnel le pouvoir de s'assurer que les candidats à l'élection présidentielle aient bien satisfait à leurs obligations fiscales
- Compléter le décret relatif à l'interdiction des emplois familiaux en encadrant les embauches croisées

Ce dispositif, qui oblige le membre d'un cabinet ministériel qui a un lien familial avec un autre membre du Gouvernement d'en informer la HATVP (ainsi que le membre du Gouvernement dont il est le collaborateur), ne s'applique pas au Président de la République (dont un proche peut donc être employé comme collaborateur de l'un de ses ministres sans que la HATVP en soit informée).

- Instaurer un contrôle du compte de campagne en amont de l'élection

Les études - propositions 8/10

Ce contrôle permettrait d'éviter que le compte de campagne du candidat élu soit rejeté, au risque de discréditer l'institution présidentielle.

- Propositions de réforme s'agissant des anciens Présidents de la République
- Abroger la loi du 3 avril 1955 attribuant une dotation annuelle aux anciens Présidents de la République

En plus de la suppression de membre de droit du Conseil constitutionnel, il serait opportun de remplacer la dotation annuelle accordée aux anciens Présidents de la République par une rémunération de fin d'activité dont le montant serait fixé par le législateur et que le bénéficiaire ne pourrait pas cumuler avec une activité privée.

- Garantir une meilleure traçabilité des moyens alloués aux anciens Présidents de la République en créant un budget opérationnel de programme qui leur soit dédié

A ce jour, les crédits figurent dans le programme n° 129 ; ils relèvent de l'action 10- soutien, rattachée à la direction des services administratifs et financiers (DSAF) du Premier ministre. Mais aucun budget opérationnel de programme ne leur a été dédié. Ceci viendrait pourtant clarifier les dépenses en faveur des anciens Présidents en identifiant clairement les crédits alloués aux anciens présidents (gage de transparence) et faciliter le suivi et le contrôle, notamment lors du vote de la loi de finances, comme l'avait suggéré le rapport Sauvé/ Migaud sur les avantages accordés aux anciens Présidents de la République.

- Mettre fin aux avantages matériels alloués aux anciens Présidents de la République à l'issue d'un certain délai

Ces avantages pourraient ne plus être accordés au bout de cinq ou dix ans suivant la fin du mandat. Il faudrait par ailleurs conditionner leur versement à l'absence d'activité privée. Ne subsisteraient plus que les frais liés à la sécurité des anciens Présidents de la République.

- Propositions de réforme s'agissant des collaborateurs du Président de la République
- Renforcer la transparence sur l'entourage du Président de la République

Suivant les recommandations de la mission d'information constituée au Sénat pour faire la lumière sur l'affaire Benalla, il conviendrait de mettre fin à la pratique des collaborateurs officieux du Président de la République.

Les études - propositions 9/10

Par ailleurs, les conseillers bénévoles qui jouent un rôle d'influence auprès du chef de l'État pourraient être soumis aux obligations de déclaration auprès de la HATVP.

- Soumettre les collaborateurs du Président de la République à une enquête administrative préalable à leur nomination

C'était aussi une recommandation de la mission information du Sénat sur l'affaire Benalla ; elle n'a pas été retenue pour le moment.

- Imposer explicitement une obligation de déport aux collaborateurs du Président de la République

L'intéressé renoncerait à prendre une décision lorsqu'un intérêt personnel, familial ou professionnel interférerait avec le dossier à traiter.

- Renforcer la transparence sur la prise en charge de la protection fonctionnelle et mieux encadrer les pratiques

Il faudrait d'abord clarifier les modalités de la prise en charge des collaborateurs. Les services de la présidence ont annoncé que la circulaire du 5 mai 2008 relative à la protection fonctionnelle des agents publics serait appliquée de façon restrictive (les anciens collaborateurs ne bénéficieraient plus de cette protection, sauf s'ils sont fonctionnaires ou à la retraite). Cette décision est-elle entrée en vigueur ? La députée Christine Pirès-Beaune n'a pas obtenu de réponse sur ce point. Il existe également des incertitudes sur le montant des honoraires d'avocat (des barèmes sont-ils prévus par exemple ?). Ces questions appellent des réponses claires, vu les frais engagés à ce titre au cours de ces deux dernières années. Par ailleurs, il est parfois difficile d'apprécier le caractère de la faute commise par le collaborateur (sachant qu'une faute personnelle ne donne pas droit à la protection de l'intéressé). Comme Emmanuel Aubin l'a proposé, il pourrait être intégré une « clause de revoyure » dans la décision de prise en charge. Il suggère également que la législation soit modifiée pour rendre possible le remboursement des frais de justice en cas de condamnation définitive pour un grave manquement.

- Compléter le dispositif en matière de cumul d'activités (loi de 1983 sur les droits et obligations du fonctionnaire) en étendant le contrôle obligatoire de la HATVP à l'ensemble des situations de cumuls d'activités des collaborateurs du Président de la République

Cette piste est proposée par Jean-François Kerléo pour les conseillers ministériels. Il faudrait l'étendre aux conseillers présidentiels.

Les études - propositions 10/10

- Instaurer un déontologue pour éviter les conflits d'intérêts

Cette institution est recommandée par l'Observatoire de l'éthique publique pour les membres du Gouvernement et les conseillers ministériels. Son périmètre pourrait être élargi aux collaborateurs du Président de la République.

- Proposition de réforme s'agissant du conjoint du Président de la République
- Clarifier les informations contenues sur le conjoint du Président de la République dans la déclaration de patrimoine de fin de mandat

Cette déclaration pourrait être complétée sur le modèle de la déclaration que les députés déposent en fin de mandat, laquelle comporte une rubrique relative aux revenus perçus par l'intéressé pendant son mandat mais aussi par son conjoint lorsque le député est marié sous un régime de communauté

- Ne plus reconnaître au conjoint du Président de la République un quelconque rôle public et ne plus lui allouer de moyens pour remplir ce rôle
- Propositions de réforme s'agissant des services de la présidence de la République
- Renforcer la consolidation du budget de la présidence de la République et le mettre en ligne sur le site de la présidence de la République
- Renforcer le contrôle interne financier

Comme le recommande la Cour des comptes, il faudrait confier ce contrôle à un autre responsable que le comptable, ce qui nécessiterait une modification du règlement budgétaire et comptable de la présidence de la République.

- Renforcer la mise en conformité des pratiques élyséennes avec le droit de la commande publique

Nous renvoyons, sur ce point, aux propositions énoncées dans une étude de l'OEP (2020) consacrée aux marchés publics de l'Élysée.

- Clarifier et consolider le cadre normatif de la présidence

Les Positions papers - propositions 1/3

Positions papers 7 – Les enjeux éthico-juridiques du passeport vaccinal – Élisabeth Gréssieux et Pierre Legros

Pour encadrer la réflexion sur le passeport vaccinal

- Imposer un *moratorium* d'au moins six mois avant l'éventuelle mise en place d'un tel passeport.

Premièrement, ce moratoire constituerait un temps laissé pour solidifier les connaissances scientifiques quant aux incertitudes soulevées dans la première difficulté (effectivité de l'immunité conférée par la vaccination, durée de celle-ci, efficacité face aux différentes mutations, etc.).

Deuxièmement, cette pause dans les initiatives permettrait de réduire le risque des discriminations de fait, permettant ainsi à une plus large population d'être vaccinée. Enfin, ce moratorium permettrait de laisser place au débat public pour déterminer démocratiquement l'opportunité de déployer un tel passeport.

- Mettre en place un dispositif de veille épidémiologique renforcé.

Ce dispositif pourrait consister en la mise en œuvre d'indicateurs de suivi avancés afin de rétablir au plus tôt l'entrée en vigueur de gestes barrières dans les zones en situation délicate (particulièrement en période hivernale). Un plan type « Vigi- Covid » sanitaire pourrait voir le jour.

- Poursuivre la recherche sur les vaccins et les tests

Intégrer des populations non incluses jusqu'à présent dans les prochains essais thérapeutiques dans le but d'assurer une protection vaccinale à un maximum de citoyens. Développer la recherche médicale pour améliorer la fiabilité, la praticité et une procédure de communication rapide et sûre des résultats des tests Covid à qui de droit.

- Mobiliser les chercheurs, les professionnels et la population pour réfléchir aux garde-fous techniques et juridiques indispensables pour un passeport protecteur de la vie privée *by design* et *by default*.

Les Positions papers - propositions 2/3

L'objectif est ici de ne pas reproduire les débats houleux qu'ont connus les applications étatiques de contact tracing, notamment eu égard aux enjeux de protection des données personnelles et de souveraineté numérique.

- Envisager des solutions alternatives au passeport numérique

Ces alternatives doivent être envisagées sous deux angles. D'une part, il convient de limiter au maximum les atteintes portées à la liberté d'aller et venir des personnes ne souhaitant pas se faire vacciner en imaginant des solutions alternatives à ce passeport vaccinal. D'autre part, s'agissant des personnes vaccinées, il convient également d'envisager des solutions alternatives au « tout digital » pour ne pas accroître les inégalités liées à la fracture numérique.

- Assurer une transparence totale en cas de mise en place du passeport

Cette exigence de transparence devra être respectée en amont (marché public pour le choix des prestataires techniques, publication des analyses d'impact relatives à la protection des données personnelles, évaluation de la proportionnalité du dispositif, etc.) et en aval (contrôle régulier par les autorités de protection des données personnelles).

Positions papers 8 – La transparence : le véritable défi des smart cities – Mehdi Kimri

Au regard de ces difficultés, plusieurs mécanismes pourraient être utilement mis en œuvre pour que le respect du principe de transparence accompagne la transition numérique des territoires.

- Élargir les pouvoirs de sanction de la CADA.

Si l'accompagnement des collectivités dans leurs démarches d'ouverture doit prévaloir, il apparaît toutefois nécessaire de renforcer les pouvoirs de sanction de la CADA, en cas de manquements aux exigences de publication des données. A ce jour, son pouvoir de sanction est limité aux seules réutilisations frauduleuses des données publiques.

Les Positions papers - propositions 3/3

- Favoriser l'hébergement des données sur des portails mutualisés.

Face au faible taux d'ouverture des données – concernant principalement les petites communes – il apparaît nécessaire que celles qui ne bénéficient pas des moyens nécessaires, puissent aisément mobiliser les infrastructures techniques et les compétences d'autres collectivités (métropole, département, région, État).

- Faciliter l'appropriation des données par les citoyens

Sans contrevenir aux principes de bases de l'open data qui consiste à fournir des données brutes, les collectivités pourraient utilement mettre à disposition des guides et des outils de visualisation pour que celles-ci soient plus accessibles.

Ces exigences gagneraient à être intégrées dans un « référentiel d'accessibilité des données » et labélisées. A l'image du guide de bonnes pratiques édicté par l'OPQUAST, réunissant « 72 règles destinées aux producteurs de données ouvertes », dont des exigences de transparence et d'utilisabilité des données.

L'OEP dans la presse écrite

Les tribunes

5 janvier 2021 – Julie Gallois répond à Capital sur la nécessité de renforcer le pouvoir des associations de poursuivre les auteurs d'infractions environnementales.



Le Monde S'abonner

Sophie Harnay et Antoine Rebérioux : « La gouvernance des entreprises reste un univers fortement genré, pour ne pas dire masculin »

TRIBUNE

Sophie Harnay
Antoine Rebérioux
Economistes

Votée il y a dix ans, la loi Copé-Zimmermann sur les quotas de genre au sein des conseils d'administration et de surveillance a permis des progrès, mais pas des miracles, estiment les deux professeurs d'économie, dans une tribune au « Monde ». Après l'impulsion donnée par la voie législative, il est temps de laisser sa chance à l'éthique des affaires.

Benjamin Morel: «Pourquoi le vote en ligne est une fausse bonne idée»

Par Benjamin Morel
Publié le 30/06/2021 à 19:27, mis à jour le 30/06/2021 à 19:36

26 janvier 2021 – Sophie Harnay et Antoine Rebérioux dans Le Monde – « La gouvernance des entreprises reste un univers fortement genré, pour ne pas dire masculin »

19 avril 2021 – Raphaël Maurel dans le Monde – Anticor « Tant que le primat gouvernemental sur la procédure d'habilitation perdurera, un conflit d'intérêts, avéré ou non, sera toujours suspecté ».

30 juin 2021 – Tribune de Benjamin Morel dans Le Figaro sur la pratique de l'abstention et son record aux élections régionales et départementales.



« Avant l'Isaloo, le gouvernement, l'Église, la communauté, pouvions faire pression sur le votant. Le vote en ligne permet à nouveau à ces pressions de réinventer ». AFP

FIGAROVOX/TRIBUNE - Après l'abstention record aux élections régionales et départementales, l'idée du vote en ligne refait surface. Pour Benjamin Morel, cette pratique serait une régression démocratique ne garantissant plus le secret du vote ni la transparence des élections.

Benjamin Morel est maître de conférences en Droit public à l'Université Paris II Panthéon-Assas, directeur du Conseil scientifique de la Fondation Res Publica et directeur des Études de l'Institut Rousseau.

22 juillet 2021 – Le Monde – Tribune de Raphaël Maurel concernant l'adoption hâtive de lois sous la pression de l'urgence sanitaire



Le Monde Se connecter S'abonner

DÉBATS - TRIBUNES

« Avec la gestion de la crise sanitaire, il en va de la qualité de la norme et de l'image donnée à la nation »

TRIBUNE

Raphaël Maurel
Universitaire

L'adoption hâtive de lois sous la pression de l'urgence sanitaire ou terroriste mine la légitimité de la représentation nationale, même si le droit parlementaire n'est nullement bafoué, souligne, dans une tribune au « Monde », le juriste Raphaël Maurel.

Publié le 22 juillet 2021 à 14h31 - Mis à jour le 28 juillet 2021 à 16h32 | Lecture 4 min.

8 octobre 2021 – Libération – Tribune de Raphaël Maurel au sujet des Pandora Papers

15 octobre 2021 – Tribune de Raphaël Maurel dans le Monde sur le projet de loi concernant la vigilance sanitaire qui soulève des nouveaux des questions éthiques



Libération

Menu Présidente Se connecter S'abonner à Libération

TRIBUNE

« Pandora Papers » : derrière l'indignation, des enjeux éthiques et démocratiques majeurs

Par Raphaël Maurel

Ce nouveau scandale financier ne devrait-il pas accélérer l'émergence d'une éthique fiscale planétaire ? Pour endiguer le pléthorisme, les États doivent mettre en œuvre des mesures dissuasives, incluant sanctions, suivi et transparence.



Photo de Benjamin Gallois, le 14 décembre 2020. © Le Monde, via, en décembre 2020 à Paris. © Pascal Monod/Contrasto/Corbis, via AFP

Par Raphaël Maurel, Secrétaire général de l'Observatoire de l'éthique publique et maître de conférences en droit public.

Publié le 8 octobre 2021 à 17h45

L'OEP dans la presse

Les articles de presse 1/4

8 janvier 2021 – Juspoliticum - Élina Lemaire fait le point sur la liberté d'expression des parlementaires suite aux propos tenus par le Sénateur Alain Houpert relatifs à la stratégie vaccinale en France

20 janvier 2021 – à la suite de leur étude #3, Aurore Granero et Benjamin Morel, répondent à Courrier des Maires sur les indemnités et avantages des élus locaux

Accueil > Economie et politique

"Il faut mettre fin à l'irresponsabilité financière des ministres"

COUR DES COMPTES | SUIVRE CE SUJET



Des ministres réunis autour de Jean Castex, lors d'une réunion consacrée à la crise sanitaire. Meresee Louise/Pool/ABACA

Sauvegarder Partager Partager Partager Partager

Dans une note pour l'Observatoire de l'éthique publique, Stéphanie Damarey, professeure agrégée de droit public, défend la création d'un véritable régime de responsabilité financière des ministres. Actuellement, les membres du gouvernement n'ont aucun compte à rendre sur l'emploi des fonds mis à leur disposition pour mener les réformes. Entretien...

Écrit par Barthélémy Philippe
Publié le 27/01/2021 à 13h17 & Mis à jour le 27/01/2021 à 13h51

27 janvier 2021 – Article dans Capital à la suite de la Note#15 de Stéphanie Damarey sur l'irresponsabilité financière des ministres.

28 janvier 2021 – Jean-François Kerléo intervient dans Acteurs publics sur la régulation du marché de la formation des élus

1er février 2021 – Article dans Dalloz La semaine juridique Administration et Collectivités territoriales n°5 – Élise Untermaier-Kerléo aborde le sujet des risques de l'externalisation. Elle exprime un regard juridique sur le recours par l'État à un cabinet de conseil pour l'élaboration de sa stratégie vaccinale

Le Monde S'abonner

POLITIQUE

A l'Assemblée nationale, la hausse surprise des moyens du portefeuille des députés fait débat

La dotation matérielle des députés permet de financer les frais professionnels ou les trajets de taxi. Son augmentation de 15 % au 1er février est critiquée par certains élus, qui parlent d'« un timing inapproprié ».

Par Mariama Darame

Publié le 02 février 2021 à 19h14 - Mis à jour le 03 février 2021 à 08h28 - Lecture 5 min.

2 février 2021 – Le Monde – Laurianne Rossi s'oppose à l'augmentation de la dotation matérielle des députés

10 février 2021 – La Gazette des Communes revient sur la rencontre des déontologues le 5/02/2021. L'OEP était présent à cette rencontre.

LE COURRIER DES MAIRES

STATUT DE L'ÉLU | 20/01/2021

L'Observatoire de l'éthique publique à l'assaut des indemnités et avantages des élus locaux

par A. Hélias



Phovoir

acteurspublics

Actualités / À la une /

Jean-François Kerléo : "Il était urgent de réguler le marché de la formation des élus locaux"

PAR BASTIEN SCORDIA

28 janvier 2021, 13:25, mis à jour le 19 novembre 2021, 16:19

8 min

Jean-François Kerléo : "Il était urgent de réguler le marché de la formation des élus locaux"

g

Référents déontologues : comment garantir leur indépendance ?

Publié le 10/02/2021 • Par Solange de Fréminville • dans : Actu juridique, France, Toute l'actu RH

Les articles de presse 2/4

17 février 2021 – Courrier des Maires – Stéphanie Damarey, dans une note, regrette le manque de contrôle par les exécutifs locaux des subventions accordées aux associations

"Secret dépenses": l'inquiétante opacité des frais de fonctionnement des cabinets ministériels

Par David Bensoussan le 03.03.2021 à 15h00

Lecture 4 min.

ABONNÉS

EXCLUSIF - Dans un rapport révélé par Challenges, l'Observatoire de l'éthique publique dénonce le manque de transparence sur les frais de représentation des membres du gouvernement.

de dépenses de fonctionnement des cabinets ministériels

3 mars 2021 – Challenges – Lucie Sponchiado répond sur l'inquiétante opacité des frais de fonctionnement des cabinets ministériels

4 mars 2021 – Acteurs publics revient sur la note #18 de Lucie Sponchiado concernant les secrets

4 mars 2021 – Aurore Granero et Benjamin Morel soulignent les zones grises concernant les indemnités, frais de mission et avantages en nature des élus locaux – Le courrier des Maires décrypte leurs propositions

25 mars 2021 – À la suite du Colloque « Le métier de l' élu local qui a eu lieu le 6 mars 2021 la gazette des communes interroge Jean-François Kerléo sur les indemnités des élus et leur transparence



Membre de l'Observatoire de l'éthique publique, Stéphanie Damarey regrette, dans une note, le manque de contrôle par les exécutifs locaux des subventions accordées aux associations. La professeure de droit public à l'Université de Lille avance plusieurs propositions pour y remédier.



Pour l'Observatoire de l'éthique publique, les indemnités, frais de mission et avantages en nature des élus locaux comportent trop de zones grises. Décryptage des propositions par leurs auteurs, Aurore Granero, maître de conférences et chercheuse à l'université de Bourgogne-Franche-Comté, et Benjamin Morel, politologue, maître de conférences à l'université Paris II Panthéon-Assas.



ACCUEIL > DROIT DES COLLECTIVITÉS > ACTU JURIDIQUE > « Il faut repenser l'indemnisation des élus locaux »

[INTERVIEW] DÉMOCRATIE LOCALE

« Il faut repenser l'indemnisation des élus locaux »

Publié le 14/04/2021 - Par Biggite Mery - dans Actu juridique, France



Jean-François Kerléo, professeur de droit public à l'université d'Aix-Marseille, a coordonné la publication des actes du colloque « Le métier d' élu local » qui a eu lieu le 6 mars 2020. Dans cette publication, plusieurs juristes se succèdent pour décrypter les règles relatives au statut, à la formation et au régime indemnitaire de l' élu local. Interview.

Dans un Interview à La Montagne, Jean-François KERLÉO revient sur la notion de conflit d'intérêts – Loi 2013 relatives à la transparence de la vie publique

28 juillet 2021 – La nouvelle République – Jean-Pierre Sueur, initiateur de la loi du 20/07/2021 espère que ce texte contribuera à rendre justice aux victimes des dirigeants scrupuleux.

06 août 2021 – Le point interroge René DOSIÈRE sur le budget de septembre l'Élysée

14 avril 2021 – Jean-François Kerléo revient sur la publication des actes de colloque « Le métier d' élu local » - Dans cette publication plusieurs juristes se réunissent pour décrypter les règles relatives au statut, à la formation et au régime indemnitaire de l' élu local

17 mars 2021 – Analyse du procès Bygmalion par Romain Rambaud

16 juillet 2021 –



Pour Jean-Pierre Sueur, la loi rendra la voie de la lutte contre les inégalités scandaleuses. Initiateur de la loi votée le 20 juillet dernier, Jean-Pierre Sueur espère que ce texte contribuera à rendre justice aux victimes des dirigeants pas scrupuleux.

L'OEP dans la presse

Les articles de presse 3/4

20 septembre 2021 – Le Monde – René Dosière – « Faisons de la France une pionnière en matière d'éthique des affaires » - l'ancien député appelle le pouvoir à se saisir de la question de la responsabilité des entreprises.

4 octobre 2021 – Jean-François Kerléo répond à La Montagne sur le conflit d'intérêts, notion au service de l'intérêt général

Les étranges privilèges du président de la République épinglés

Par Laurent Fargues le 03.10.2021 à 18h07

Lecture 5 min.

Dans une note de l'Observatoire de l'éthique publique, l'universitaire Elsa Forey liste les dernières dérogations et bizarreries de la présidence de la République en matière de rémunération, de retraite, de loobes ou encore de moyens alloués au conjoint.

Emmanuel Macron à l'élysee

FRANCE

Grand mercato dans les cabinets ministériels

Une quarantaine de cabinets sont parvenus jusqu'au gratin, dont près d'un tiers pour représenter le privé

Les cabinets ministériels sont parvenus jusqu'au gratin, dont près d'un tiers pour représenter le privé

29 octobre 2021 – Jean-François Kerléo analyse pour acteurs publics, les solutions à mettre en œuvre dans les cinq prochaines années en matière de déontologie des décideurs publics

12 novembre 2021 – Pour la Revue Politique et Parlementaire, Matthieu Caron a interviewé Frédéric Potier au sujet de son ouvrage « Pierre Mendès France, la foi démocratique, plaide notamment

Revue Politique

Frédéric Potier : « La présidentielle clive et déconstruit les Français »

■ A la une. Politique | Matthieu Caron | 12 novembre 2021 | Matthieu Caron

Pour la Revue Politique et Parlementaire, Matthieu Caron, maître de conférences en droit public, directeur général de l'Observatoire de l'éthique publique a interviewé Frédéric Potier, préfet et essayiste. L'auteur de *Pierre Mendès France, la foi démocratique*, plaide notamment pour la suppression de l'élection présidentielle

pour la suppression de l'élection présidentielle »

Libération

Lutte contre la corruption : «Alain Griset aurait dû démissionner»

Article réservé aux abonnés

L'ancien parlementaire socialiste René Dosière, président de l'Observatoire de l'éthique publique, dresse un bilan mitigé de l'action gouvernementale en matière de probité publique. Le ministre délégué aux PME comparait devant le tribunal correctionnel de Paris ce mardi.

Alain Griset, Emmanuel Macron et Bruno Le Maire, aux rencontres de l'Union des entreprises de proximité à la Maison de la Mutualité, à Paris, le 16 septembre. (Albert Facchini/Libération)

Par Laurent Légaré

publié le 21 septembre 2021 à 16h39

mis à jour le 12 octobre 2021 à 11h07

8 octobre 2021 – Aurore Granero répond à Médiacités au sujet du comité de la ville de Lyon. Elle passe au crible l'initiative.

12 octobre 2021 – Libération – René Dosière dresse un bilan mitigé de l'action gouvernementale en matière de probité publique.

13 octobre 2021 – Challenges publie l'enquête de l'OEP sur les étranges privilèges d'Emmanuel Macron.

20 octobre 2021 – Le Monde – Jean-François Kerléo répond à leurs questions concernant les cabinets ministériels

22 octobre 2021 – Béatrice Guillemont est interviewée par Var Matin pour nous éclairer sur la probité des élus de la République.

var-matin

«Tous pourris», vraiment ? Béatrice Guillemont, docteur en droit, nous éclaire sur la probité des élus de la République

Cinquante années, quelque 300 élus de la République sont mis en cause. Après la condamnation de Ferdinand Bernhart, maire de Sanary, questions autour de la probité dans la vie publique.

Photo: DLR

micropublics

Jean-François Kerléo : «La déontologie doit désormais pénétrer la forteresse élyséenne»

Professeur de droit public et Directeur scientifique de l'Observatoire de l'éthique publique, membre de l'Institut universitaire de France, Jean-François Kerléo analyse les solutions à mettre en œuvre dans les cinq prochaines années en matière de déontologie des décideurs publics.

LES DERNIÈRES ACTUALITÉS

- 11 11 novembre
- 1400 projets
- 11 11 novembre
- Centre de la fonction publique - Apprentissage - FranceConnect - Hospitalité
- 11 11 novembre
- Comment le "Rocher" mène sur le numérique pour désenquêter la ville

Les articles de presse 4/4

14 novembre 2021 – Béatrice Guillemont intervient dans Nice-Matin dans son premier volet sur la lutte contre l’abstention.



fonction publique

22 novembre 2021 – Pour donner suite à la note#20 de Vanessa Barbé et Basile Ridard pour un statut des think tanks en France, Acteurs publics publie « Marchés publics gouvernementaux : une transparence « à parfaire » »

24 novembre 2021 – Jean-François Kerléo estime, dans un entretien avec Acteurs publics que la transparence et la déontologie ont incontestablement progressé au sein de la



C'est paru dans la presse

Proposition de loi de la Député Cécile Untermaier

8 janvier 2021 – Capital – Barthélémy Philippe publie dans Capital « Conseil Constitutionnel – Des députés appellent à diminuer fortement la rémunération des sages » article inspiré par les travaux de Cécile Untermaier pour mettre fin à l'illégalité du régime indemnitaire des sages du Conseil Constitutionnel

25 janvier 2021 – Dans le sud-ouest Plein cadre – article intitulé « La drôle de paye des sages – interview de Cécile Untermaier à la suite de sa proposition de loi sur la rémunération des membres du conseil constitutionnel.



Conseil constitutionnel: la rémunération des sages en partie illégale

Une enquête de l'Observatoire de l'éthique publique a permis d'identifier une anomalie de plus de vingt ans: la rémunération des membres du Conseil constitutionnel est en dehors des clous

Par Nathalie Segaines
05 février 2021 à 6h00

5 février 2021 – Article de l'Opinion sur l'enquête de l'OEP concernant la rémunération des membres du Conseil constitutionnel

6 février 2021 – France inter publie sur la proposition de loi de Cécile Untermaier

10 février 2021 – Challenges revient sur la proposition de Cécile Untermaier visant à rendre légale la rémunération des Sages du Conseil constitutionnel

Politique

Au Conseil constitutionnel, la rémunération des Sages expose de manière "illégal"

Par Thierry Fabre le 10.02.2021 à 08h00

Lecture 4 min.

ABONNÉS

La députée socialiste Cécile Untermaier présente, ce 10 février, sa proposition de loi visant à rendre légale la rémunération des Sages du Conseil constitutionnel. Atteignant 16.000 euros bruts par mois pour les membres et 17.600 euros pour le président, Laurent Fabius, cette rémunération s'est envolée ces dernières années, dans la plus grande opacité.

Politique

Les socialistes reportent leur réforme de la rémunération des membres du Conseil constitutionnel

Par Thierry Fabre le 17.02.2021 à 08h30

Lecture 3 min.

ABONNÉS

Adoptée à l'unanimité en Commission des lois, fait rare au Palais Bourbon, la réforme de la rémunération des membres du Conseil constitutionnel, portée par une députée PS, n'a pas été présentée en séance par le groupe socialiste. Que cache ce recul étonnant?



POLITIQUE

Les salaires des membres du Conseil constitutionnel font débat

Mercredi, une proposition de loi organique doit être examinée par la commission des lois de l'Assemblée nationale. Ce n'est pas le montant de la rémunération, quelque 13 500 euros brut par mois, qui est remis en cause mais sa base légale.

Par Benoit Floch

Publié le 10 février 2021 à 12h00 - Mis à jour le 10 février 2021 à 15h06 - Lecture 3 min.



Conseil constitutionnel : les sages affichent une rémunération en partie illégale

par Simon Le Baron
mis à jour le 6 février 2021 à 12h48 | publié le 6 février 2021 à 9h05

Partager



Une proposition de loi va être examinée dans les tout prochains jours à l'Assemblée nationale pour corriger une anomalie qui dure depuis 20 ans. Le très confortable salaire des "sages" du Conseil constitutionnel est fixé par le gouvernement, et c'est là où le bât blesse.



ACTUALITÉS

Conseil constitutionnel : les Sages sauvent leur rémunération jugée « illégale »

Par Samuel AUFFRAY
Publié le lundi 15 février 2021 à 15h59



CC - Flickr / Actuistes

15 février 2021 – Money Vox – À la suite de la proposition de loi de Cécile Untermaier adoptée à l'unanimité par la Commission des Lois, Les Sages sauvent leur rémunération jugée « illégale »

17 février 2021 – Challenges – La proposition de loi de Cécile Untermaier adoptée à l'unanimité en Commission des Lois

L'agrément ANTICOR

Le Monde

Se connecter

S

13 mars 2021 – Le Monde publie sur la polémique autour d'un donateur de l'association anticorruption « Anticor »

SOCIÉTÉ · POLICE ET JUSTICE



Polémique autour d'un donateur de l'association anticorruption Anticor

L'association, en attente du renouvellement par le gouvernement de l'agrément qui lui permet des actions en justice, doit se justifier après avoir reçu des dons d'un homme d'affaires pratiquant l'optimisation fiscale.

Par Samuel Laurent et Anne Michel

Publié le 13 mars 2021 à 16h00 - Mis à jour le 14 mars 2021 à 12h02 - Lecture 6 min.

18 mars 2021 – Capital revient sur l'agrément d'Anticor et la mise à l'écart d'Éric Dupont-Moretti

Anticor : "Il faut confier l'agrément des associations anti-corruption à une autorité indépendante", selon l'Observatoire de l'éthique publique

ANTICOR SUIVRE CE SUJET



Pool/ABACA

Secrétaire général de l'Observatoire de l'éthique publique, Raphaël Maurel revient sur les difficultés rencontrées par l'association Anticor pour obtenir le renouvellement de l'agrément qui lui permet d'agir en justice. Il suggère de confier la responsabilité de son attribution à une institution indépendante, telle que la Haute autorité pour la transparence de la vie publique (HATVP). Entretien...

Écrit par Barthélémy Philippe

Publié le 23/03/2021 à 13h47

23 mars 2021 – Capital interroge Raphaël Maurel qui revient sur les difficultés rencontrées par l'association Anticor pour obtenir le renouvellement de son agrément

Accueil > Entreprises et marchés

Agrément d'Anticor : pourquoi la mise à l'écart d'Eric Dupond-Moretti ne suffit pas

ANTICOR SUIVRE CE SUJET



Thibaud Moritz/ABACAPRESS.COM

Le renouvellement de l'agrément d'Anticor est pollué par l'ombre pesante du ministre de la Justice, Eric Dupond-Moretti, dont le départ, dans ce dossier, semble insuffisant pour garantir un traitement véritablement indépendant.

Écrit par Barthélémy Philippe

Publié le 18/03/2021 à 14h44 & Mis à jour le 18/03/2021 à 16h11

L'Élysée refuse de communiquer les fiches de paie du Président

11 mai 2021 – Le Monde – L'Élysée refuse de communiquer les bulletins de paie d'Emmanuel Macron à un membre de l'OEP

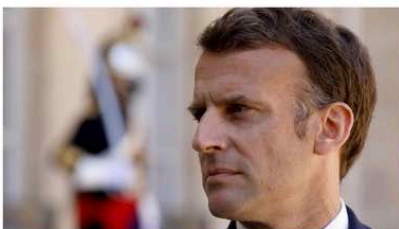
11 mai 2021 – L'Obs. réagit au refus de l'Élysée de communiquer les fiches de paie du Président Macron

11 mai 2021 – Sud-Ouest – publie sur le refus de l'Élysée de transmettre les fiches de paie d'Emmanuel Macron

12 mai 2021 – Ouest France – la chercheuse Lucie Sponchiado déplore un manque de transparence de la part de l'Élysée



Pour quelles raisons l'Élysée refuse de rendre publics les bulletins de salaire d'Emmanuel Macron ?



Le président de la République, Emmanuel Macron - Ludovic MARIN / AFP

TRANSPARENCE - Malgré un avis favorable de la Commission d'accès aux documents administratifs (CADA) en ce sens, l'Élysée ne souhaite pas publier les bulletins de salaire d'Emmanuel Macron. Pour quelles raisons ?

Justine Faivre - Publié le 12 mai 2021 à 19:04

12 mai 2021 – LCI – Pour quelles raisons l'Élysée refuse de rendre publics les bulletins de salaire d'Emmanuel Macron

13 mai 2021 – Liberté, Libertés chéries – Le bulletin de paie du Président de la République : Touchez pas au grisbi

13 mai 2021 – René Dosière réponds à Marianne concernant le refus de l'Élysée de communiquer les bulletins de paie d'Emmanuel Macron

Le Monde

Se connecter

S'abonner

POLITIQUE - EMMANUEL MACRON



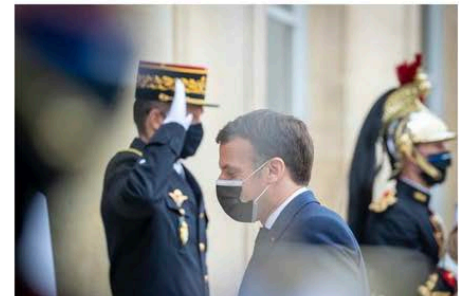
L'Élysée refuse de communiquer les bulletins de paie d'Emmanuel Macron

La Commission d'accès aux documents administratifs s'était pourtant exprimée en faveur de la communication de ces documents, pourvu que soient occultées en amont les informations relevant de la vie privée du chef de l'Etat.

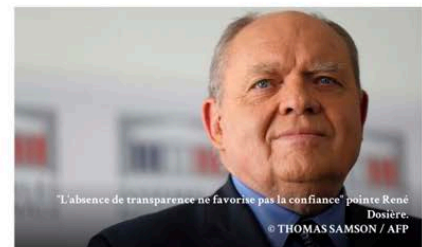
Par Laura Motet

Publié le 11 mai 2021 à 03h01 - Mis à jour le 11 mai 2021 à 15h58 - Lecture 3 min.

Article réservé aux abonnés



Emmanuel Macron au palais de l'Élysée à Paris, le 16 avril 2021. JEAN-CLAUDE COUTAUSSE POUR LEMONDE



"L'absence de transparence ne favorise pas la confiance" pointe René Dosière. © THOMAS SAMSON / AFP

Entretien

René Dosière : "L'exécutif actuel n'a pas fait de progrès en matière de transparence"

Propos recueillis par Hadrien Brachet

Publié le 13/05/2021 à 17:18

LIVRE BLANC – Rénover la démocratie Régionale

• Réservé aux abonnés

Des propositions pour «rénover la démocratie régionale»

Droit au référendum, grands débats régionaux, création de vice-présidents à la déontologie, renforcement du non-cumul des mandats et des indemnités afférentes... Un groupe de réflexion reconnu fait 37 propositions pour améliorer la démocratie à l'échelle des régions.

Laurent Decotte
Publié le 28/05/2021

mai 2021 – La gazette des communes cite nos propositions ambitieuses à destination des candidats aux fonctions électives régionales

1^{er} juin 2021 – Achat public info – Article sur les recommandations aux futurs élus de l'OEP



Commande publique régionale : les recommandations aux futurs élus de l'Observatoire de l'éthique publique

Publié le 01/06/2021

A l'approche des élections régionales, l'Observatoire de l'éthique publique propose des pistes pour réformer le droit des collectivités territoriales et améliorer les pratiques et comportements des acteurs politiques. « S'il faut laisser aux responsables politiques locaux le soin de définir la politique pour laquelle ils ont été élus, il convient de leur apporter des solutions pour sécuriser leurs procédures, notamment celle de passation des contrats publics, prévenir les conflits d'intérêts et les risques de corruption, assurer l'efficacité institutionnelle et économique de leur action. ».

France – Entretien avec Jean-François Kerléo à propos du Livre Blanc « Rénover la

Pour vivifier la démocratie régionale, « il faut plus de déontologie, de participation citoyenne »

Encadrer les cadeaux aux élus, créer un référendum local d'initiative citoyenne... Pour rénover la démocratie régionale, quarante-cinq propositions sont réunies dans un livre blanc rédigé par l'Observatoire de l'éthique publique.



Quest-France Recueilli par Carole JANIN, Publié le 01/06/2021 à 18h49

publiées dans le Livre Blanc.

8 juin 2021 – La Nouvelle République publie un article en lien avec la sortie du Livre Blanc de l'OEP

9 Juin 2021 – Le courrier des Maires – Déontologie : « les conseillers régionaux sont demandeurs de textes sécurisant » - Article en lien avec le Livre Blanc de l'OEP

9 juin 2021 – Acteurs publics revient sur les propos du livre blanc

28 mai 2021 – La Voix du Nord – Article sur la sortie prochaine du Livre Blanc « Rénover la démocratie régionale »



ACCUEIL > DÉPARTEMENTALES ET RÉGIONALES 2021 - UN SCRUTIN PAS COMME LES AUTRES > Un livre blanc pour « rénover la démocratie régionale »

Un livre blanc pour « rénover la démocratie régionale »

Publié le 31/05/2021 • Par Brigitte Messier • Genre : Actualité, Élection



L'Observatoire de l'éthique publique a publié un livre blanc en vue des élections régionales de 2021 qui comporte 45 propositions de réforme pour améliorer la participation citoyenne, la déontologie, la transparence financière, la lutte contre la corruption... Des propositions ambitieuses à destination des candidats aux fonctions électives régionales.



Donner un second souffle à la démocratie locale

PÉNAL ADMINISTRATIF | Collectivité territoriale | Election

Dans un livre blanc, publié le 31 mai, l'Observatoire de l'éthique publique (OEP) propose quarante-cinq pistes d'action pour Rénover la démocratie locale.

par Emmanuelle Maupin

le 1 juin 2021

1^{er} juin 2021 – Dalloz revient sur les 45 propositions de l'OEP pour rénover la démocratie locale

1^{er} Juin 2021 – Ouest-France – Entretien avec Jean-François Kerléo à propos du Livre Blanc « Rénover la

Régionales 2021 : quelles sont les pistes pour "donner du souffle" à la démocratie locale ?

Publié le 01/06/2021 à 16h30 | 1443 mots | 10 images | 07/07/2021 à 07:50



Le "référendum d'initiative citoyenne" (RIC) figurait parmi les principales revendications du mouvement des Gilets Jaunes.

Les universitaires et juristes de l'Observatoire de l'éthique publique ont publié un livre blanc, riche à souhait pour les élus régionaux, afin que les citoyens s'impliquent dans l'élaboration des politiques locales.

René Dosière : « Il y a encore des problèmes sur les indemnités des élus locaux »

Publié le 01/06/2021 à 16h30 | 1443 mots | 10 images | 07/07/2021 à 07:50



Par Philippe HENRIOT pour Ouest-France

Publié le 01/06/2021 à 16h30 | 1443 mots | 10 images | 07/07/2021 à 07:50

Publié le 01/06/2021 à 16h30 | 1443 mots | 10 images | 07/07/2021 à 07:50

Publié le 01/06/2021 à 16h30 | 1443 mots | 10 images | 07/07/2021 à 07:50

Publié le 01/06/2021 à 16h30 | 1443 mots | 10 images | 07/07/2021 à 07:50

Publié le 01/06/2021 à 16h30 | 1443 mots | 10 images | 07/07/2021 à 07:50

Publié le 01/06/2021 à 16h30 | 1443 mots | 10 images | 07/07/2021 à 07:50

Publié le 01/06/2021 à 16h30 | 1443 mots | 10 images | 07/07/2021 à 07:50

Publié le 01/06/2021 à 16h30 | 1443 mots | 10 images | 07/07/2021 à 07:50

Publié le 01/06/2021 à 16h30 | 1443 mots | 10 images | 07/07/2021 à 07:50

Publié le 01/06/2021 à 16h30 | 1443 mots | 10 images | 07/07/2021 à 07:50

Publié le 01/06/2021 à 16h30 | 1443 mots | 10 images | 07/07/2021 à 07:50

Publié le 01/06/2021 à 16h30 | 1443 mots | 10 images | 07/07/2021 à 07:50

Publié le 01/06/2021 à 16h30 | 1443 mots | 10 images | 07/07/2021 à 07:50

Publié le 01/06/2021 à 16h30 | 1443 mots | 10 images | 07/07/2021 à 07:50

Publié le 01/06/2021 à 16h30 | 1443 mots | 10 images | 07/07/2021 à 07:50

Publié le 01/06/2021 à 16h30 | 1443 mots | 10 images | 07/07/2021 à 07:50

Publié le 01/06/2021 à 16h30 | 1443 mots | 10 images | 07/07/2021 à 07:50

Publié le 01/06/2021 à 16h30 | 1443 mots | 10 images | 07/07/2021 à 07:50

Publié le 01/06/2021 à 16h30 | 1443 mots | 10 images | 07/07/2021 à 07:50

Publié le 01/06/2021 à 16h30 | 1443 mots | 10 images | 07/07/2021 à 07:50

Publié le 01/06/2021 à 16h30 | 1443 mots | 10 images | 07/07/2021 à 07:50

Publié le 01/06/2021 à 16h30 | 1443 mots | 10 images | 07/07/2021 à 07:50

Publié le 01/06/2021 à 16h30 | 1443 mots | 10 images | 07/07/2021 à 07:50

Publié le 01/06/2021 à 16h30 | 1443 mots | 10 images | 07/07/2021 à 07:50

Publié le 01/06/2021 à 16h30 | 1443 mots | 10 images | 07/07/2021 à 07:50

Publié le 01/06/2021 à 16h30 | 1443 mots | 10 images | 07/07/2021 à 07:50

Publié le 01/06/2021 à 16h30 | 1443 mots | 10 images | 07/07/2021 à 07:50

Publié le 01/06/2021 à 16h30 | 1443 mots | 10 images | 07/07/2021 à 07:50

Publié le 01/06/2021 à 16h30 | 1443 mots | 10 images | 07/07/2021 à 07:50

Publié le 01/06/2021 à 16h30 | 1443 mots | 10 images | 07/07/2021 à 07:50

Publié le 01/06/2021 à 16h30 | 1443 mots | 10 images | 07/07/2021 à 07:50

Publié le 01/06/2021 à 16h30 | 1443 mots | 10 images | 07/07/2021 à 07:50

Publié le 01/06/2021 à 16h30 | 1443 mots | 10 images | 07/07/2021 à 07:50

Publié le 01/06/2021 à 16h30 | 1443 mots | 10 images | 07/07/2021 à 07:50

Publié le 01/06/2021 à 16h30 | 1443 mots | 10 images | 07/07/2021 à 07:50

Publié le 01/06/2021 à 16h30 | 1443 mots | 10 images | 07/07/2021 à 07:50

Publié le 01/06/2021 à 16h30 | 1443 mots | 10 images | 07/07/2021 à 07:50

Le coût du gouvernement CASTEX

France
Le coût des gouvernements Macron dérape
 Par David Barousseau le 14 oct. 2021 à 07h30
 EXCLUSIF - Selon les calculs fournis par l'ancien député René Dosière, le "coût" du gouvernement Castex, qui emploie davantage de ministres et de conseillers, est 26,0% plus élevé que celui d'Édouard Philippe.



En raison d'effectifs en hausse, le gouvernement de Jean Castex est "le plus cher de la Ve République", souligne René Dosière
 Ce coût est lié "à la taille du gouvernement" : 16 ministres de plein exercice, 14 ministres délégués et 12 secrétaires d'Etat, en cinquième position sous la Ve République, le record revenant à Michel Rocard et ses 49 ministres en 1988.

francinfo avec AFP
 Publié le 14/10/2021 08:11 Mis à jour le 14/10/2021 08:34
 Temps de lecture : 2 min.



Le banc des ministres à l'Assemblée nationale, le 28 septembre 2021. (JOSE BOUZAS / HANS LUCAS / AFP)

Les Échos

Le gouvernement Castex est « le plus cher de la Ve République »
 Avec un nombre record de conseillers, le gouvernement actuel est le plus cher depuis 1958. Une étude réalisée par René Dosière, ex-député PS et président de l'Observatoire de l'éthique publique, recense 559 conseillers ministériels au 1^{er} août 2021. Soit 79 % de plus que celui d'Édouard Philippe en 2019.



René Dosière s'entretient avec des membres du gouvernement Castex à la session des députés de l'Assemblée nationale le 14 octobre 2021.

Par Les Échos
 Publié le 14 oct. 2021 à 11:31 Mis à jour le 14 oct. 2021 à 14:28

Challenge publie un article exclusif sur le coût des gouvernements Macron selon les calculs fournis par l'ancien député René Dosière

DNA
 Pourquoi de tels écarts de rémunération entre les conseillers ministériels ?
 Alors que le gouvernement Castex est le plus coûteux de la Ve République, René Dosière, président de l'Observatoire de l'éthique publique, alerte sur l'opacité qui règne autour des primes versées par les ministres à leurs collaborateurs.
 Par Lucas Jacquet - 14 oct. 2021 à 16:00 - Temps de lecture : 3 min

Le gouvernement de Jean Castex a coûté 26,0% de plus que celui de son prédécesseur, Édouard Philippe. Photo: Samir Ad-Djalil / AFP

Dernière nouvelles d'Alsace - DNA – « Pourquoi de tels écarts de rémunération entre les conseillers ministériels ? – René Dosière alerte sur l'opacité qui règne autour des primes versées par les ministres à leurs collaborateurs »

France Info avec AFP souligne les propos de René Dosière « Le gouvernement Castex est le plus cher de la Ve République »

le dauphiné
 "Toujours plus" : le gouvernement Castex est le plus coûteux de la Vème République
 Pas moins de 2793 personnes travaillent actuellement pour le gouvernement, une hausse de 24% par rapport au gouvernement d'Édouard Philippe, selon les calculs de l'ancien député René Dosière.
 Par L.J. - 14 oct. 2021 à 10:00 mis à jour aujourd'hui à 08:51 - Temps de lecture : 3 min

À ministres et secrétaires d'Etat (compagni le gouvernement de Jean Castex. Photo Ludovic NABIE / AFP

Le Dauphiné – « Toujours plus » : le gouvernement Castex est le plus coûteux de la Vème République

Le Figaro
 Le gouvernement de Jean Castex est « le plus cher de la Ve République », affirme René Dosière
 Par La Figaro avec AFP
 Publié le 14/10/2021 à 12:13, mis à jour le 14/10/2021 à 13:58

René Dosière, auteur de cette étude publiée jeudi, dénonce depuis un quart de siècle la gestion des finances publiques. Source: Ludovic NABIE / AFP

Libération
 Au comptoir de Chez Poi
 Le gouvernement Castex coûte un poignon de dingue
 Le gouvernement Castex...
 Indiscrétions piquantes, maudites vaches ou drôles confessions : chaque line, retrouve les brèves qui animent le monde politique.

Par Chez Poi
 Publié le 14 octobre 2021 à 17:48

Sud-Ouest
 Effectifs des cabinets ministériels : le gouvernement Castex est le plus cher de la Ve République »
 Par SudOuest.fr avec AFP
 Publié le 14/10/2021 à 19:07

Selon l'ancien député PS et spécialiste du train de vie de l'État René Dosière, le gouvernement comptait 559 conseillers ministériels en août 2021, contre 313 sous Édouard Philippe en 2019

LIVRE BLANC – La digitalisation du service public

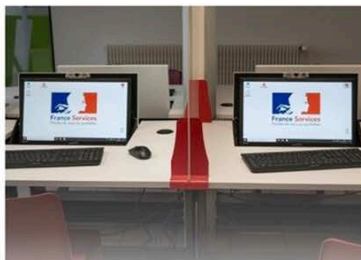
acteurspublics

14 octobre 2021, 10:41, mis à jour le 14 octobre 2021, 18:05
4 min

Des pistes pour aider les plus vulnérables face à la dématérialisation du service public

Inclusion numérique | dématérialisation | numérique

L'Observatoire de l'éthique publique a remis, le 12 octobre, un rapport à la défenseure des droits sur les conséquences négatives de la dématérialisation du service public. Pour améliorer les choses, l'étude propose notamment de rendre les appels téléphoniques gratuits, de reconnaître la mission d'inclusion numérique des travailleurs sociaux, ou encore d'instaurer un droit fondamental d'accès à Internet.



LES DERNIÈRES ACTUALITÉS

IL Y A 1 HEURE
Comment le "Rocher" mise sur le numérique pour désengorger la ville

IL Y A 1 HEURE
Primes aux fonctionnaires territoriaux : le Conseil d'État met les points sur les "I"

IL Y A 1 HEURE

17 Novembre 2021 – « Dématérialisation des services publics : de la conditionnalité à l'inclusion numérique – Labo Société Numérique fait suite à la publication du livre Blanc sur « La digitalisation du service public : pour une éthique numérique inclusive »

14 octobre 2021 – L'OEP rencontre, le 12 octobre, la défenseure des droits pour lui remettre un rapport sur les conséquences négatives de la dématérialisation du service public



DÉMATÉRIALISATION DES SERVICES PUBLICS : DE LA CONDITIONNALITÉ À L'INCLUSION NUMÉRIQUE

PUBLIÉ PAR PROGRAMME SOCIÉTÉ NUMÉRIQUE
ACTUALITÉS 17.11.2021

« La dématérialisation des procédures et des relations entre le public et l'administration ne consiste pas, seulement, en un changement « prosaïque » de médium. En effet, la transition technologique opérée n'est pas neutre, et participe de la transformation de la relation même. Dans l'accès aux services publics, elle se traduit par la création, de facto, d'une nouvelle forme de conditionnalité : la conditionnalité numérique. Celle-ci constitue une entrave aux lois du service public et appelle à repenser les médiations numériques ».

L'Observatoire de l'éthique publique (OEP) consacre un Livre blanc très documenté, aux nouvelles vulnérabilités causées par le développement de l'administration numérique. L'originalité de ce Livre Blanc « **Digitalisation du service public : Pour une éthique numérique inclusive** », repose sur la combinaison d'une approche sociologique et d'une approche juridique.

Ses auteurs, deux doctorants en droit public et Caroline Lequesne-Roth, maîtresse de conférences en droit public, s'intéressent plus spécifiquement aux effets de la dématérialisation des services publics sur les publics vulnérables.



On nous écoute !

Géants du numérique

Mission d'information
Partager



18 janvier 2021 – Asma MHALLA intervient aux côtés de Bernard Benhamou et Marc Weizmann dans l'émission « Signes des temps » de France Culture pour parler de l'ère du numérique post TRUMP.

12 janvier 2021 – Asma MHALLA est entendue par la mission d'information de l'Assemblée nationale sur les enjeux éthiques liés au numérique.



Donald Trump banni des réseaux sociaux, le 8 janvier 2021, suspension du compte Twitter de D. Trump. • *Crédits : SOPA Images - Getty*

Technologie vs libertés fondamentales : la mise à mal du contrat social ?



Asma Mhalla

ENGAGE

“ Avec la tentation techno-sécuritaire grandissante de l'État, le contrat social semble se déliter : le deal initial 'liberté contre sécurité' est devenu 'liberté contre sécurité contre vie privée’ ”

02 février 2021 – dans un interview pour « Engage » Asma MHALLA aborde les risques du numérique pour notre contrat social. Elle parle de la tentation techno-sécuritaire de l'État avec le quadrillage de l'espace social et la gouvernance par la crise.

11 février 2021 – Interview de la Députée Cécile UNTERMAIER à RTenfrançais. Elle revient sur la proposition de loi organique portant sur la rémunération des membres du Conseil Constitutionnel et évoque la nécessité de régulariser cette dernière sans revenir sur son montant global.



Interviews, entretiens, actualité...



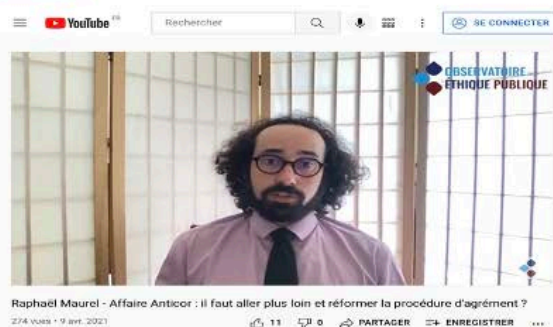
02 mars 2021 – Béatrice GUILLEMONT intervient sur « France Bleu Occitanie » pour aborder les condamnations pénales de Nicolas SARKOZY dans l'affaire des écoutes de Brigitte BARÈGES ou encore Patrice GAUSSERAND

05 mars 2021 – Jean-François KERLÉO invité de « Secrets d'info » sur FranceInter pour évoquer le Livre Blanc consacré à la démocratie locale

05 mars 2021 – Béatrice GUILLEMONT invitée de « Secrets d'info » sur FranceInter pour évoquer les réponses institutionnelles à la corruption au niveau local



11 mars 2021 – Julie GALLOIS était en direct dans l'émission débattle de radiofrance pour répondre aux questions portant sur la corruption des gouvernants



09 avril 2021 – Raphaël MAUREL sur YouTube pour parler de l'affaire Anticor – Il faut aller plus loin et réformer la procédure d'agrément.



Mai 2021 – Interview de Matthieu CARON par France info – L'Élysée refuse de communiquer les bulletins de paie de Macron

15 mai 2021 – Caroline LEQUESNE-ROTH intervient dans l'émission « Le temps du débat » de France culture pour aborder les questions relatives à la transparence



Interviews, entretiens, actualité...



02 juin 2021 – Jean-François KERLÉO intervenait dans l'Entre-deux du 12/13 de France 3 Région Rhône-Alpes pour parler des réformes que l'OEP propose pour rénover la démocratie locale

07 juin 2021 – Dans Ouishare, Pierre-Antoine CHARDEL revient sur les enjeux du numérique « Comprendre nos environnements numériques est la condition même de notre liberté »

22 juillet 2021 – Asma MHALLA répond à France info au sujet du problème du logiciel espion PEGASUS

«La taxe Gafa n'est pas suffisante pour mettre un terme au monopole numérique»

Par Léo Sagot
Publié le 03/09/2021 à 15:46, mis à jour le 03/09/2021 à 16:11



FIGAROVOX/ENTRETIEN - La taxe sur le chiffre d'affaires des Gafa que la France a instaurée en juillet 2019 après l'échec des négociations européennes s'avère moins fructueuse que prévu. Pour Asma Mhalla, maîtresse de conférences à Sciences Po, ces chiffres confirment l'insuffisance des actions unilatérales.

Asma Mhalla enseigne les enjeux politiques de l'économie numérique des plateformes à Sciences Po.



03 septembre 2021 – Interview d'Asma MHALLA dans Le Figaro - Elle revient sur l'efficacité de la taxe GAFA instaurée en France en juillet 2019

INTERVIEW
« Les principes de l'éthique publique ont vocation à s'appliquer au secteur privé »
Alors que l'Observatoire de l'éthique publique tient son université d'été du 16 au 18 septembre à Lille et Roubaix, Raphaël Maurel et Mathias Amilhat décryptent pour Médiacités la lame de fond pro-éthique qui bouscule le secteur public et le monde des entreprises.



14 septembre 2021 – Raphaël MAUREL et Mathias AMILHAT sont interviewés par Médiacités au sujet des principes de l'éthique publique qui ont pour vocation de s'appliquer au secteur privé



22 septembre 2021 – Interview d'Asma MHALLA sur le plateau de Public Sénat – Les réseaux sociaux et la menace qu'ils peuvent représenter pour les États et vie privée des citoyens

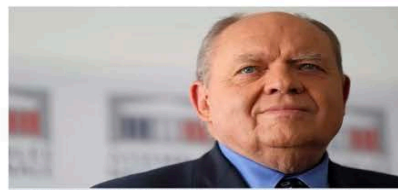
Interviews, entretiens, actualité...

Affaire Bygmalion : le président de l'Observatoire de l'éthique publique demande à "renforcer les pouvoirs de la Commission des comptes de campagne"

Nicolas Sarkozy a été reconnu coupable jeudi de financement illégal de campagne électorale pour sa campagne présidentielle de 2012. L'ancien président de la République a annoncé faire appel par la voie de son avocat.

franceinfo

Publié le 30/09/2021 20:08
Temps de lecture : 2 min.



René Dosière, ancien député PS de l'Alsace et président de l'Observatoire de l'éthique publique. (THOMAS SAMSON / AFP)

participe au débat de la 11^{ème} Tribune de la presse sur les GAFA au-dessus des lois

22 octobre 2021 – Raphaël MAUREL évoque dans « Jean-Pierre et vous » sur LCI la question du coût du Gouvernement Castex et les propositions de l'OEP sur la transparence et la déontologie gouvernementale

Octobre 2021 – Asma MHALLA intervient dans Public Sénat sur la lutte contre les fakes news



Sens Public

19 novembre 2021 – Abel FRANÇOIS et Béatrice GUILLEMONT sont invités sur le plateau de France Culture « Le temps du débat » pour parler du financement des campagnes présidentielles

30 septembre 2021 – Interview de René DOSIÈRE sur l'affaire Bygmalion – France TV Info

12 octobre 2021 – René DOSIÈRE est reçu par France Culture à propos de la convocation d'Alain Griset au tribunal, ce pour avoir omis de déclarer 171 000 €

14 octobre 2021 – René DOSIÈRE est reçu par France Tv info lors d'une conférence de presse au sujet des cabinets ministériels et les écarts de rémunération constatés entre les conseillers.

15 octobre 2021 – Asma MHALLA

Cabinets ministériels : "C'est la facture la plus importante de la Ve République", constate René Dosière

Le budget consacré à la quarantaine de cabinets ministériels s'approche des 160 millions d'euros par an, a indiqué ce jeudi sur franceinfo, René Dosière, ancien député PS et président de l'Observatoire de l'éthique publique.

franceinfo

Publié le 14/10/2021 14:59 Mis à jour le 14/10/2021 15:26
Temps de lecture : 1 min.



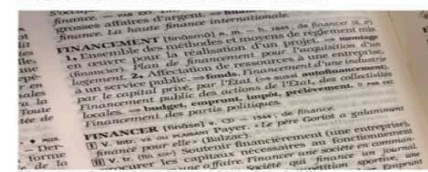
Conférence de presse de René Dosière, ancien député PS, à l'Assemblée nationale afin de présenter ses propositions sur la moralisation de la vie politique, le 22 mai 2017. (CHRISTOPHE MORIN / MAXPPP)

23 octobre 2021 – Asma MHALLA répond aux questions de The conversation à propos des services des GAFAM devenue une commodité indispensable

10 novembre 2021 – Asma MHALLA parle de la difficulté d'imposer une régulation aux réseaux sociaux sur le plateau de

culture LE DIRECT

En pleine campagne électorale, le financement devient une question cruciale pour les candidats et candidates. Révélés des dons, plafonnement des dépenses, difficultés d'emprunt : les comptes de campagne font l'objet d'une surveillance accrue. L'argent fait-il l'élection ?



Le trésorier de la République en marche a annoncé cette semaine que ce parti cherchait 5 millions d'euros en prêt pour la campagne à venir tandis qu'Eric Zemmour demandait ses amis à Londres disant tout d'abord pour Genève le semaine prochaine à la recherche de généreux donateurs. Mais comment se finance une campagne présidentielle ? Quels en sont les acteurs et les règles ? L'argent, fait-il l'élection ou n'en est-il qu'une des composantes ?

Notre victoire

La loi 2022_217 du 21 février 2022



COMMUNIQUÉ DE PRESSE N°9 *Observatoire de l'Éthique Publique*

7 mars 2022

LA CRÉATION D'UN RÉFÉRENT DÉONTOLOGUE LOCAL, LE RÉSULTAT D'UN TRAVAIL DE L'OEP



Dans son communiqué de presse du 14 décembre 2019, L'Observatoire de l'éthique publique regrettait le retrait, à l'issue d'une commission mixte paritaire relative à la loi dite « Engagement et proximité », des dispositions consacrant le droit pour les élus locaux de bénéficier des conseils d'un référent déontologue local.

L'Observatoire de l'éthique publique se félicite que cette disposition ait finalement été adoptée à l'article 218 de la loi n° 2022-217 du 21 février dite « loi 3DS », qui vient modifier l'article L. 1111-1 du code général des collectivités territoriales. Cet article consacre le droit pour tout élu local de consulter un référent déontologue chargé de lui apporter tout conseil utile au respect des principes déontologiques consacrés dans la charte de l'élu local.

Cette idée a été avancée en 2019 par Élise Untermaier et Jean-François Kerléo dans une note publiée par L'Observatoire¹. Elle a été défendue par plusieurs parlementaires de L'OEP, à commencer par Cécile Untermaier qui a déposé l'amendement qui a donné le jour au référent déontologue local².

Ce nouveau résultat vient valider la méthode de « recherche appliquée » portée par L'Observatoire, laquelle consiste à faire travailler de concert des chercheurs et des parlementaires à l'élaboration de solutions concrètes pour améliorer l'état du droit et des pratiques. Après avoir proposé en 2019 que le statut matériel des anciens Premiers ministres soit défini de manière transparente par voie de décret³ ; avoir suggéré au législateur d'établir un organe de déontologie au Conseil économique, social et environnemental⁴, et avoir conduit à l'adoption à l'unanimité, par la commission des lois de l'Assemblée nationale, d'un article destiné à mettre fin à l'illégalité de la rémunération des membres du Conseil constitutionnel⁵, L'OEP aura le plaisir d'assister à la naissance du référent déontologue local.

Afin de dessiner les contours de cette nouvelle institution, L'OEP organisera en lien étroit avec des élus locaux les premières Assises nationales de l'éthique publique locale à Valenciennes les 24 et 25 novembre prochain.

¹ <https://www.observatoireethiquepublique.com/fr/actualites/ethique/Deontologie-et-droit-de-consulter-un-referent-deontologue-local-1-1-2019>

² https://www.assemblee-nationale.fr/dyn/15/les-amendements/47711_AN12641

³ Cf. communiqué de presse n°1 de L'OEP du 22 septembre 2019 <https://www.observatoireethiquepublique.com/fr/actualites/ethique/COMITE-NDX0020191001/>

⁴ <https://www.observatoireethiquepublique.com/fr/actualites/ethique/Le-projet-de-reforme-de-ces-qualites-dans-le-metier-de-deputé-et-senateur>

⁵ https://www.observatoireethiquepublique.com/fr/actualites/ethique/Le-projet-de-reforme-de-ces-qualites-dans-le-metier-de-deputé-et-senateur-60151374_623448.html

⁶ https://www.observatoireethiquepublique.com/fr/actualites/ethique/Le-projet-de-reforme-de-ces-qualites-dans-le-metier-de-deputé-et-senateur-60151374_623448.html

Nos thématiques

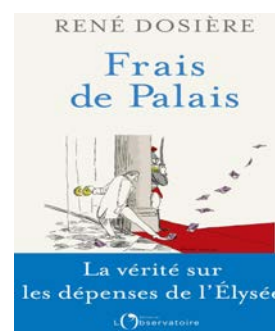
L'OEP définit chaque année une thématique prioritaire

En 2018, le premier chantier a été celui de la **transparence et de la déontologie parlementaires**. L'OEP y a consacré un colloque qui s'est déroulé à l'Assemblée nationale et au Sénat en présence de nombreux parlementaires, d'associations citoyennes et de journalistes. La qualité des échanges a conduit à publier ces travaux et à proposer à l'ensemble des acteurs professionnels de produire un papier sur leurs propositions de réforme en vue d'améliorer la transparence en droit.

En 2019, le thème de la **transparence et de la déontologie de la Haute fonction publique** a été retenu. Un colloque sur le sujet a été organisé à l'école nationale de commerce (ENC) Bessières. Dans un contexte de critiques récurrentes à l'égard des hauts fonctionnaires, de la bureaucratisation de l'action publique et de réforme de l'école nationale d'administration (ENA), ce thème est apparu comme une évidence afin de souligner combien il est important d'enrichir la réflexion sur le statut déontologique des fonctionnaires. Les actes de ce colloque sont parus en juin 2021.

En 2020, L'OEP a porté la thématique de la **transparence et la déontologie du pouvoir exécutif français**. Ce cycle de travaux s'est ouvert avec un colloque organisé à Sciences Po Lille sur le thème du financement des cabinets ministériels puis avec la publication de l'ouvrage du président Dosière, *Frais de palais. Vivre à l'Élysée de de Gaulle à Macron*. Deux ouvrages paraîtront en 2021 sur le sujet, l'un consacré à la déontologie gouvernementale, l'autre intitulé « L'Élysée, ombres et lumières ».

En 2021, la thématique choisie a été « **restaurer la confiance dans la démocratie** ». Elle a donné lieu à la parution, en fin d'année, de deux ouvrages « grand public » : l'un comportant de nombreuses idées innovantes pour redynamiser la démocratie (réalisé en partenariat avec l'Institut Rousseau) ; l'autre formulant des propositions concrètes pour parfaire la transparence et la déontologie de la vie publique.



Notre avenir

La programmation 2022

L'année 2022 sera principalement consacrée aux enjeux éthiques des élections présidentielles et législatives. Cette thématique se déclinera en deux temps : **avant et après les élections**.

Nous travaillerons d'abord sur **la période électorale**, et notamment sur la campagne. Il s'agira alors de faire des propositions concernant :

- Le financement des partis politiques ou encore des campagnes électorales,
- Le statut du candidat aux élections présidentielles et législatives.

Mais nous aborderons également des thématiques en lien avec :

- Les enjeux de l'information et de l'expression.

Si la plus grande liberté doit être préservée, le développement du numérique entraîne de nouvelles problématiques : fake news, financement des médias privés, équité réelle entre les candidats, rôle des chaînes d'information en continue, etc. Des propositions seront ainsi émises pour assurer une éthique des réseaux numériques ainsi que pour contrôler la fiabilité de l'information aux électeurs afin d'assurer que leur choix électoral sera déterminé par une connaissance objective.

- Les enjeux éthiques des sujets abordés au cours de la campagne. Ce seront une partie des programmes des candidats qui feront l'objet d'une discussion sous l'angle éthique mais aussi certains sujets portés, au-delà des candidats, par les citoyens. Les membres de l'OEP pourront aussi soulever des sujets dont l'absence dans les programmes et les discours des candidats pourraient paraître préjudiciables.

Dans cette perspective, L'OEP se saisira du sujet de :

- L'éthique des affaires, absente des sujets de campagne, et notamment de la lutte contre la corruption ;
- La RSE et du devoir de vigilance ;
- Du statut du dirigeant d'entreprise ;
- L'éthique animale ;
- L'intelligence artificielle ;
- La santé ;
- Le télétravail.

Après les élections nous travaillerons sur les priorités éthiques de la nouvelle majorité. L'OEP défendra à l'occasion de la mise en place des institutions certaines de ses propositions phares.

- La création d'un Déontologue du Gouvernement
- La mise en place de règles déontologiques au sein de la Présidence de la République (contrôle des conflits d'intérêts et du lobbying, statut des collaborateurs...).

D'autres objectifs éthiques seront affirmés à cette occasion :

- Le renforcement du pouvoir de la HATVP ;
- Un durcissement des règles de pantouflage des hauts fonctionnaires ;
- La mise en œuvre de procédures de transparence et d'encadrement de l'externalisation des politiques publiques.

D'autres membres de L'OEP s'intéresseront au respect des procédures de la commande publique au sein de l'ensemble des institutions politiques, y compris de la présidence de la République.

Au cours de cette période, L'OEP proposera également les modalités éthiques de mise en œuvre des politiques menées par la nouvelle majorité mais aussi de ses précédentes propositions. Il s'agira de réfléchir aux manières de procéder : d'une part les procédures retenues doivent garantir un minimum de déontologie publique et, d'autre part, elles doivent encourager la délibération et la participation citoyennes. Enfin, il conviendra de proposer des moyens pour l'État de s'appuyer sur une expertise objective et fiable qui permette de produire une législation et une réglementation plus juste et efficace.

Cette programmation donnera lieu à la parution, en **février, septembre et décembre 2022**, de trois ouvrages « grand public » : l'un sur la déontologie gouvernementale, l'autre intitulé « Réveiller la démocratie », réalisé en partenariat avec l'Institut Rousseau et enfin un ouvrage d'entretiens sur l'éthique et le numérique dans le cadre du projet RESIST.

À ce jour, il est prévu la publication de **deux études, six notes, neuf position paper, une tribune et un livre blanc** sur la juste indemnisation des élus, qui sera réalisé par Rémi Lefebvre et Didier Demazières.

En octobre et novembre 2022 auront lieu les Assises de la déontologie universitaire en partenariat avec l'Université de Lille ainsi que les Assises annuelles de l'éthique publique locale sur la thématique « Éthique et intercommunalités », en partenariat avec les Universités de Lille et Valenciennes.

En 2023, L'OEP prévoit déjà de publier **en juin**, un ouvrage sur l'éthique publique des affaires.

Deux manifestations sont également prévues. **Un colloque** sur l'éthique du numérique en partenariat avec le Lycée Gustave Eiffel de Bordeaux et notre **Université d'été** sur la thématique cette fois de **l'éthique du numérique**, en partenariat avec l'Université de Lille, Sciences Po Lille et l'école centrale.

L'OEP se développe

Le Département Éthique des Affaires



Raphaël Maurel – Directeur du Département
Éthique des Affaires

En 2020, L'OEP a décidé d'élargir son action à l'éthique des affaires. Ce choix a été fondé sur deux constats et réflexions.

D'abord, la vigilance citoyenne ne saurait se focaliser exclusivement sur la moralisation de la vie publique conçue comme strictement institutionnelle. À l'instar d'Olivier Favereau, nous sommes convaincus que « l'entreprise est un espace politique ». Elle appartient à la *res publica*. Ainsi, l'éthique des affaires est une affaire d'éthique publique à part entière.

Ensuite, les outils de l'éthique des affaires entretiennent des liens conceptuels, matériels, historiques et philosophiques avec ceux de l'éthique publique. Nous pensons dès lors que l'éthique publique peut inspirer l'éthique des affaires, et inversement - à plus forte raison dans certains domaines où les deux coexistent voire se recourent, comme en matière de commande publique ou de fiscalité.

Aussi, nous ambitionnons que l'éthique sociale, l'éthique environnementale, l'éthique fiscale, l'éthique financière, l'éthique technologique ainsi que l'éthique numérique des entreprises soient au cœur des travaux à venir de l'Observatoire.

Notre projet est, sur ce point, de rassembler un maximum de chercheurs et de forces vives pour réfléchir à l'émergence d'un nouveau paradigme de l'entreprise. Nous tâcherons ainsi de convaincre le législateur de prendre des mesures pour renforcer l'éthique des affaires, de même que nous essaierons de sensibiliser les étudiants ainsi que les cadres du privé et du public pour faire émerger de nouvelles pratiques.

En 2021, notre énergie a été mobilisée pour renforcer ce nouveau département de l'OEP et initier de nouvelles propositions.

D'un côté, les membres de l'OEP se sont concentrés sur la gouvernance de l'entreprise, avec une tribune sur leur gouvernance et une étude d'ampleur « Pour entreprise une responsable et démocratique », qui présente de nombreuses propositions.

D'un autre côté, l'exploration des outils numériques, créés par le secteur privé, par les acteurs de la vie publique - gouvernement, législateur, collectivités, entreprises - nous a semblé un enjeu majeur. Plusieurs travaux de l'Observatoire ont en 2021 porté sur cette « éthique du numérique » indispensable à la construction commune d'une société apaisée dans les décennies à venir. Un livre blanc sur la digitalisation du service public et l'accès au droit a notamment été publié et officiellement remis à la Défenseure des droits.

En 2022, nous poursuivons nos efforts pour développer de nouvelles thématiques en lien avec l'éthique des affaires - comme l'éthique environnementale -, tout en approfondissant nos travaux sur l'entreprise et l'éthique du numérique.

L'OEP se développe

Le Département Éthique publique



*Mathias AMILHAT – Directeur du Département
Éthique Publique*

L'année écoulée a permis au Département Éthique Publique de renforcer son action en faveur de la transparence constructive.

Quatre ouvrages, un Livre blanc, une étude, huit notes, trois « position papers » et six tribunes ont été réalisées au sein du Département. Avec ces différents travaux, nous avons pu formuler de nombreuses propositions à destination des pouvoirs publics pour renforcer la transparence et l'éthique au sein de la sphère publique.

Notre philosophie de recherche appliquée nous conduit à travailler à la fois sur des sujets de fond inédits et sur d'autres en lien direct avec l'actualité.

Au cours de l'année 2021, nous avons cherché à développer des liens avec de nouveaux acteurs, comme ce fut le cas avec certains élus régionaux à l'occasion de la publication de notre Livre blanc consacré à la rénovation de la démocratie régionale. Cela nous a permis de confirmer que de nombreux travaux devaient encore être menés en faveur de l'éthique publique, tant au niveau national que local.

Nous souhaitons poursuivre ces actions complémentaires en 2022.

Ainsi, au premier semestre, les travaux du Département Éthique publique seront nécessairement guidés par l'actualité et, en particulier, par l'élection présidentielle. Les membres du Département continueront cependant de travailler sur d'autres sujets pour rester force de proposition au-delà des questions en lien avec cette élection.

Le second semestre sera quant à lui marqué par le renforcement de nos activités en lien avec l'éthique publique locale sans, encore une fois, se limiter à cela. La première édition de nos Assises annuelles consacrées à l'éthique publique locale constituera à ce titre un moment important.

Les membres du Département Éthique Publique restent ainsi pleinement investis et porteront de nombreux travaux en lien et en complément de ceux portés par le Département Éthique des Affaires.

Consolidation administrative

Recrutement de notre première salariée

UNE RESPONSABLE ADMINISTRATIVE ET FINANCIÈRE À L'OEP



Anaïs Rebuccini a été recrutée en mai 2021 pour consolider l'administration de l'observatoire de l'éthique publique jusqu'alors gérée par le directeur général et secrétaire général.

Anaïs est diplômée de la faculté de droit, d'économie et de gestion de Valenciennes.

Elle a travaillé en qualité de gestionnaire administrative et financière auprès de l'IDP (Institut du Développement et de la prospective) puis du CRISS (Centre de Recherche Interdisciplinaire en Science de la Société) à l'Université Polytechnique Hauts-de-France durant huit ans.

Nos Mécènes

Ils nous soutiennent financièrement



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREMIER MINISTRE



Promouvoir des prises de consciences éthiques
Sous l'égide de la Fondation de France



Nos partenaires

Ils nous soutiennent dans nos actions

NOS AUTRES PARTENAIRES





OBSERVATOIRE DE L'ÉTHIQUE PUBLIQUE

✉ **MESHS - LILLE NORD DE France**

2 Rue des Canoniers

BP 80217 - 59002 LILLE Cedex

CONTACT

Anaïs REBUCCINI - Responsable administrative et financière

☎ 07 68 46 86 01

raf@observatoireethiquepublique.com